

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le rapport d'orientations budgétaires, présenté dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets, doit porter sur les points suivants :

- Les orientations budgétaires (évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, hypothèses d'évolution, évolution de l'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice notamment)
- Les engagements pluriannuels de la collectivité
- La structure et la gestion de la dette

Le présent rapport d'orientations budgétaires présente ces différents éléments ainsi que le contexte général et local dans lequel s'inscrit l'exercice 2019.

### **I- Contexte économique :**

Les prévisions économiques présentées en septembre 2018 dans le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances 2019 traduisent une inflexion de l'activité par rapport à 2017 :

- **La croissance de la zone euro, après avoir atteint 1,8 % en 2016, 2,5 % en 2017, est estimée à 2,1 % en 2018 et 2019.**

En 2018, l'activité de la zone euro connaît une décélération liée à une détérioration de l'environnement international ainsi qu'à l'appréciation de l'euro et la hausse des prix du pétrole. Pour 2019, les prévisions font état d'un ralentissement stabilisé malgré un environnement international anticipé moins porteur, avec une baisse de l'inflation.

- **La croissance de l'économie nationale, après une croissance de 1,1 % en 2016 et 2,2 % en 2017, s'infléchirait à 1,7 % en 2018, et serait stabilisée à 1,7% en 2019.**

La croissance 2018 tend vers une décélération avec une demande mondiale moins dynamique qu'en 2017, et sous l'effet d'un pouvoir d'achat des ménages modéré par la hausse de l'inflation.

La baisse du prix du pétrole, les mesures d'allègement fiscal et un emploi attendu dynamique amènent à anticiper une accélération de la consommation des ménages en 2019, ce qui, malgré un ralentissement attendu de l'investissement et un contexte de stabilisation de la demande mondiale, laisse augurer d'une croissance stabilisée à 1,7 % en 2019.

L'inflation, après s'être redressée à +1 % en 2017, atteindrait 1,8 % en 2018 et baisserait à 1,4 % en 2019, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole.

Le Haut conseil des finances publiques a jugé ces hypothèses «crédibles» pour 2018 et «plausibles» pour 2019, soulignant toutefois la forte incertitude du contexte international.

- **C'est ainsi dans un contexte économique ralenti par rapport à 2017 et soumis à de forts aléas que s'est inscrite la loi de finances 2019.**

### **II- Principales dispositions de la loi de finances 2019**

## A- Cadre et contexte général :

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 reste le cadre de référence de la loi de finances 2019.

Elle précise les objectifs et modalités de la poursuite de la réduction des déficits publics sur 2018-2022, et fixe l'objectif de déficit public à 2,9 % du PIB pour 2019.

<b>Rappel trajectoire de réduction du déficit public<sup>1</sup> – loi de programmation 2018-2022</b>						
<i>(En points de produit intérieur brut)</i>						
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Solde public effectif</b>	<b>-2,9</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,3</b>
Dont :						
- administrations publiques centrales	-3,2	-3,4	-3,9	-2,6	-2,3	-1,8
- administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7
- administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8

**Le contexte 2018 aura néanmoins conduit à une dégradation de solde public attendu en 2019, la loi de finances 2019 portant le déficit à 3,2 % du PIB en 2019, soit au-dessus de la norme européenne de 3 %.**

La dégradation tient à la reprise de la dette et du déficit de SNCF réseau d'une part, mais principalement au renoncement à la baisse de la taxe carbone et à la mise en œuvre de mesures sociales décidées en fin d'année (valorisation de la prime d'activité pour 2019, fiscalité des heures supplémentaires), financées pour partie seulement par la taxe sur les GAFA.

La dette publique enregistrerait une forte hausse. Elle représenterait 99 % du PIB fin 2019.

**Pour l'heure, la contribution attendue des collectivités locales au redressement des comptes publics pour 2019 ne connaît pas d'évolution par rapport aux niveaux fixés par la loi de programmation.**

Cette contribution demeure particulière exigeante pour les collectivités locales, qui sont appelées à contribuer au redressement à hauteur de 0,1 % du PIB en 2019 (excédent attendu) et jusqu'à 0,7 % en 2022.

**Sur la période 2018-2022, il est rappelé que cet effort représente 13 milliards d'euros, organisé par les modalités nouvelles mises en œuvre en 2018.**

Les plus grandes collectivités ont en effet été invitées à signer une convention pour une durée de 3 ans (jusqu'à 2020), par laquelle elles s'engagent à :

---

<sup>1</sup> Le déficit public, au sens de Maastricht, est égal à l'augmentation de la dette sur l'exercice considéré. Si les emprunts nouveaux sont supérieurs aux remboursements de la dette, il y a déficit. Si les emprunts sont inférieurs, il y a excédent. Si la dette augmente plus vite que le PIB, il y a augmentation du déficit dans le PIB.

- contenir le rythme des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an maximum (avec des ajustements possibles, à la hausse ou à la baisse, liés à la situation de la collectivité par rapport aux moyennes nationales)

- réduire l'encours de la dette de 29 % par rapport à 2017.

Les collectivités doivent ainsi affecter les marges financières tirées de la maîtrise des dépenses de fonctionnement à la réduction de l'encours de la dette, dont la baisse attendue représente 55 Milliards d'euros.

Des sanctions financières sont prévues en cas de non-respect des engagements sur la norme de croissance des dépenses de fonctionnement, applicables aux collectivités ayant conventionné (représentant 75% du dépassement), tout comme à celles ayant refusé de signer la convention (100 % du dépassement de la norme)<sup>2</sup>.

### **Ce nouveau dispositif s'accompagne d'une stabilité des dotations de l'Etat, engagée en 2018, et reconduite en 2019 (enveloppe globale au niveau national).**

L'année 2019 verra par ailleurs s'ouvrir non seulement le débat pour répondre, entre autres, aux enjeux posés par le renoncement à la hausse de la taxe carbone, mais également le débat sur la réforme de la fiscalité locale, engagé pour pallier à la suppression de la taxe d'habitation, et qui devrait aboutir à l'autonome.

- **Ainsi, les années à venir restent incertaines pour les collectivités locales, notamment dans un contexte nouveau de dégradation du déficit public par rapport à la trajectoire précédente, et un positionnement au-delà du seuil des 3 %.**

### **B- Loi de finances 2019 : orientations principales pour les collectivités locales**

La loi de finances 2019 présente peu de changements pour les collectivités locales, à l'exception de la réforme de la dotation d'intercommunalité qui sera mise en place en 2019.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- **Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation** : 80 % des foyers fiscaux seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale à horizon 2020, avec mise en œuvre progressive (30 % en 2018, **65 % en 2019** et 100 % en 2020). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par la voie d'un dégrèvement, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017.
- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales** établie au niveau de l'inflation constatée fin novembre, soit 2,2 % (hors locaux professionnels).
- **Gel du FPIC, stabilisé à 1 milliard d'€ au niveau national**
- **Sur le volet de la DGF**, la loi prévoit une stabilité de l'enveloppe de DGF des communes et EPCI, soit une enveloppe de 18,3 milliards d'euros, avec en son sein :

---

<sup>2</sup> Il est rappelé que l'ensemble des collectivités sont concernées par les objectifs fixés en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, même si les collectivités non signataires du fait de leur taille ne se voient pas appliquées de sanctions

- **une augmentation de la péréquation verticale pour les communes**, avec + 90 Millions d'€ pour la DSU et 90 Millions d'€ pour la DSR, financés dans leur totalité par les communes et les EPCI par le jeu des écarternements appliqués à leur DGF.
- **une réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI :**

La dotation d'intercommunalité était jusqu'ici répartie en quatre enveloppes distinctes selon la nature de l'EPCI (métropoles et CU, CA, CC à FPU et CC à fiscalité additionnelle), définies à partir de montants moyens par habitant différents (variant de 60 € par habitant pour les métropoles et CU, 48,08 € par habitant pour les CA, et jusqu'à 20 € pour les CC à fiscalité additionnelle).

A compter de 2019, la dotation des EPCI fait l'objet d'une enveloppe unique, répartie entre tous les EPCI.

Elle n'est plus calculée avant les contributions des différents EPCI au redressement des finances publiques, mais après (enveloppe nette), ces contributions étant de ce fait reventilées entre EPCI via la ventilation de l'enveloppe.

Cette enveloppe reste répartie comme précédemment en deux parts (non plus à l'intérieur de chaque catégorie mais par répartition de l'enveloppe unique). La loi introduit en 2019 le revenu par habitant parmi les critères de répartition, ce qui n'était pas le cas précédemment. La répartition de l'enveloppe se réalise ainsi :

- dotation de base (pour 30 % de l'enveloppe) répartie selon la population et le CIF,
- dotation de péréquation (70% de l'enveloppe), répartie selon la population, le CIF, le potentiel fiscal comme précédemment, mais vient s'ajouter un nouvel élément, le revenu par habitant.

Une série de mesures est par ailleurs venue pondérer ces différents changements, avec notamment une majoration forfaitaire du CIF des métropoles (de 10 %), et une garantie pour les CU et CA dans la mesure où leur CIF est supérieur à 35 % (50 % pour les CC).

**Cette nouvelle disposition de la loi de finances laisse présager d'une situation favorable pour l'agglomération.**

L'agglomération devrait en effet bénéficier de la garantie (avec un CIF supérieur à 35 %), de l'introduction du critère de revenu par habitant (avec un revenu moyen par habitant inférieur à la moyenne nationale) et d'une situation de départ marquée par une dotation relativement faible par habitant compte tenu de l'importance relative des prélèvements au titre de la CRFP ( contribution au redressement des finances publiques).

**La dotation d'intercommunalité enregistrerait une progression de 75 000 € en 2019 (soit 825 000 € contre 749 630 € en 2018, à périmètre constant<sup>3</sup>).**

**-Les variables d'ajustement :**

---

<sup>3</sup> hors effet de la sortie de la commune de Jarnioux en 2019

Le poids de la variation des variables d'ajustement, activées pour rester dans l'enveloppe des concours de l'Etat, viendra cependant cette année encore réduire les dotations de l'Etat à l'Agglomération :

- **la dotation de compensation**, variable d'ajustement pour financer les besoins nouveaux au sein de la DGF (communes nouvelles, hausse de population, péréquation verticale, ...) enregistrerait une baisse estimée à -2,4 % en 2019, soit – **168 579 € à périmètre constant**<sup>4</sup> (7006 579 € en 2018, 6 838 000 € en 2019).

-**La DCRTP** (dotation compensation de la réforme de la Taxe professionnelle), variable d'ajustement des concours de l'Etat, devrait diminuer d'environ 0,06 % des recettes de fonctionnement, soit une baisse estimée à **-28 000 € en 2019 (- 5,3 %)**.

- **Globalement, les dotations de l'Etat enregistreront une baisse, malgré la réforme de la DGF des EPCI, favorable à l'agglomération.**

### **III- Le cadre et les orientations budgétaires 2019 de l'Agglomération (budget principal)**

---

<sup>4</sup> hors effet de la sortie de la commune de Jarnioux en 2019

## **A- Le contexte général : prospective financière 2018-2028**

La prospective financière mise à jour en novembre dernier fixe le cadre financier général dans lequel doivent s'inscrire les orientations budgétaires 2019 de l'Agglomération.

Elle prévoit un niveau d'investissement moyen de 7,5 Millions d'euros par an sur la période 2018-2028 pour répondre aux enjeux de développement du territoire.

Pour assurer le financement de l'investissement tout en garantissant la solvabilité à moyen et long terme, (taux d'épargne minimum de 10 %, capacité de désendettement maximum de 8 ans), elle définit la trajectoire des dépenses et recettes de fonctionnement comme suit :

- croissance des recettes réelles de fonctionnement estimée à une moyenne annuelle de 1,1 % par an sur la période 2018-2028,
- croissance des dépenses réelles de fonctionnement qui doit être limitée à un rythme moyen de 1,2 % par an sur cette même période.

La tendance attendue des dépenses de fonctionnement est exigeante et suppose un effort par rapport au fil de l'eau de 162 K€ par an jusqu'en 2022, gage de la possibilité de dégager une épargne brute suffisante pour assurer les équilibres financiers.

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 859 750	47 038 297	47 563 485	48 115 570	48 595 896	49 095 474	49 594 246	50 254 744	50 935 044	51 690 670	52 468 585
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 991 788	43 643 566	44 009 925	44 393 921	44 782 796	45 369 209	45 956 524	46 543 268	47 132 280	47 723 787	48 352 941
<i>Dont Economies</i>		162 500	325 000	487 500	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000
EPARGNE DE GESTION (Hors intérêts de la dette)	4 104 162	3 655 733	3 863 180	4 089 805	4 236 825	4 202 115	4 157 333	4 264 849	4 382 566	4 565 838	4 761 453
Intérêts de la dette	236 200	261 002	309 620	368 157	423 725	475 850	519 612	553 372	579 801	598 955	645 808
EPARGNE BRUTE	3 867 962	3 394 731	3 553 560	3 721 649	3 813 100	3 726 265	3 637 721	3 711 477	3 802 765	3 966 883	4 115 645
Rembst du capital des emprunts	2 213 885	1 264 557	1 370 121	1 537 625	1 770 853	1 988 716	2 229 968	2 469 758	2 698 342	2 531 398	2 680 526
EPARGNE NETTE	1 654 077	2 130 174	2 183 439	2 184 024	2 042 247	1 737 549	1 407 754	1 241 719	1 104 423	1 435 485	1 435 119
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	2 910 872	3 813 407	2 263 157	1 198 886	1 144 796	603 630	603 630	603 630	603 630	603 630	603 630
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	14 008 617	10 185 857	8 409 967	7 712 117	7 465 617	5 740 117	5 740 117	5 740 117	5 740 117	5 740 117	5 740 117
Besoin de financement de l'investissement	-11 097 745	-6 372 450	-6 146 810	-6 513 230	-6 320 821	-5 136 487	-5 136 487	-5 136 487	-5 136 487	-5 136 487	-5 136 487
Besoin de financement total (fonctionnement +investissement)	-9 443 668	-4 242 276	-3 963 371	-4 329 207	-4 278 574	-3 398 938	-3 728 733	-3 894 768	-4 032 064	-3 701 002	-3 701 368
Emprunts long et moyen terme	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
variation du fonds de roulement (solde des recettes et dépenses réelles de l'exercice)	-5 943 668	-742 276	-463 371	-829 207	-778 574	101 062	-228 733	-394 768	-532 064	-201 002	-201 368
fonds de roulement en fin d'exercice	4 497 906	3 755 629	3 292 259	2 463 052	1 684 478	1 785 540	1 556 807	1 162 039	629 974	428 972	227 604
Dette à long terme au 31/12	12 453 488	14 688 931	16 818 810	18 781 185	20 510 332	22 021 616	23 291 648	24 321 890	25 123 548	26 092 150	26 911 624
capacité de désendettement	3,2	4,3	4,7	5,0	5,4	5,9	6,4	6,6	6,6	6,6	6,5
Taux d'épargne brute	11,5%	9,8%	10,1%	10,4%	10,5%	10,1%	9,8%	9,8%	9,8%	10,1%	10,2%

Tx d'épargne brute = épargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement déduction faite de l'AC.

**L'épargne attendue pour 2019 s'établit ainsi à 3 395 000 €, pour un investissement nouveau de 10 185 000 €.**

## **B- Les orientations budgétaires générales 2019**

Les orientations budgétaires 2019 répondent au cadre pluriannuel établi, garant de la solvabilité et des équilibres financiers de l'Agglomération.

Elles sont marquées par **une nette amélioration des recettes 2019 par rapport à la prospective**, quasi exclusivement liée à la compétence transport de l'Agglomération.

L'article 9.3 des statuts du SYTRAL prévoit en effet une « clause de rencontre » permettant de vérifier la bonne adéquation des participations des partenaires pour la gestion de leur réseau de transport.

Le périmètre objet de la clause de rencontre comprend le territoire de l'Agglomération mais aussi du Département du Rhône, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et de la COR.

L'amélioration des recettes (notamment du versement transport) et la baisse des dépenses, conséquence d'une optimisation de la gestion du périmètre, permettent de bénéficier d'un versement au titre de la clause de rencontre en hausse.

Pour l'Agglomération, le versement est estimé à 1 million d'€ en 2019 (au titre de la clause de rencontre concernant l'exercice 2018), contre 500 000 € initialement estimés.

Cette recette supplémentaire, dont le caractère pérenne devra être confirmé, peut être fléchée soit :

- vers un desserrement de la contrainte de fonctionnement pour 2019, pour porter des projets de fonctionnement
- vers une hausse de l'épargne, qui permettra d'augmenter les capacités d'investissement

Si cette recette devait à l'avenir diminuer, il conviendra de veiller à :

- revisiter le niveau des dépenses de fonctionnement pour rejoindre l'épargne prévue
- prévoir un supplément d'investissement correspondant à la seule épargne supplémentaire 2019 (non pérennisé ou financé par des ressources nouvelles).

Pour 2019, il est proposé d'affecter la recette supplémentaire pour partie en fonctionnement, pour partie à la hausse de l'investissement et au désendettement.

Il est rappelé que l'Agglomération a pour projet d'engager la réhabilitation des Grands Moulins Seigle, projet estimé à 5 Millions d'euros.

Il est proposé d'engager les études et travaux éventuels en 2019, sur des crédits inscrits au budget annexe Economie à hauteur de 120 000 €, financés par une subvention d'investissement du budget principal.

La hausse de l'épargne non affectée à l'investissement diminuera d'autant l'emprunt prévu en 2019, et pourra être mobilisé les années futures.

Par ailleurs, les tendances provisoires de l'exercice 2018, dont les comptes seront approuvés en mars prochain, révèlent un supplément d'épargne par rapport à la prévision conséquent, lié également en grande partie à la compétence transport.

Ce supplément d'épargne a permis de ne pas recourir à l'emprunt prévu en 2018, et limite l'emprunt initialement attendu en 2019.



De la même façon, cette ressource supplémentaire pourrait à l'avenir permettre de financer des projets d'investissement.

**Aussi, globalement les orientations et priorités du budget principal 2019 sont les suivantes :**

**En fonctionnement :**

**- La solidarité sur le territoire :**

Il est rappelé que la proposition de mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire visant à développer une solidarité entre l'Agglomération et les communes, et entre communes a été abandonnée.

Les échanges relatifs au pacte fiscal et financier ont conduit à acter le transfert de la compétence de versement de la contribution au SDIS à l'agglomération en 2019, sans réduction correspondante de l'AC pour les communes, à l'exception d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône.

Cette solidarité vers les communes plus rurales représente un coût de 350 000 € pour l'Agglomération en 2019.

**- Le développement touristique et culturel :**

- Développement du tourisme pour le territoire avec la création de l'office intercommunautaire (+185 K€ par rapport à 2018)
- Mise en œuvre d'actions dans le secteur de la culture (+ 46 K€)

**- L'entretien courant du patrimoine :**

- Développement des crédits d'entretien pour la voirie, notamment suite à la reprise des voies anciennement entretenues par Beaujolais Saone Aménagement (ex SAMDIV) et des voies au sein des ZAE nouvellement transférées (Jassans) : +78 K€

**- La gestion du personnel :**

- Mise en œuvre du RIFSEEP en année pleine

**Ce budget reste également marqué par des efforts conséquents pour contenir les dépenses de fonctionnement.**

**En investissement :**

Engagement des projets structurants pour le territoire, notamment sur les champs économiques et touristiques, avec :

- Le financement d'une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € pour l'avenir et la rénovation des Grands Moulins
- La construction d'un premier ponton pour la Halte fluviale (1 800 000 €)
- L'engagement de l'aménagement de l'Ile Porte (200 000 €)
- L'engagement de la transformation de Belleroche, avec la démolition de la barre des Cygnes à laquelle contribue l'Agglomération à hauteur 750 000 € en 2019 (1,5 millions sur la période 2019-2020)

- L'achèvement de la réhabilitation du Nautile (5 366 254 €)
- Augmentation des crédits d'investissement pour la voirie (1 400 000 €)
- Augmentation des crédits pour l'entretien du patrimoine bâti

### **C- Les orientations de la section de fonctionnement**

Les orientations de fonctionnement proposées sont les suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018 prévisionnel	ROB 2019	variation ROB 2019/ BP 2018	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 715 434	5 971 102	5 731 576	5 885 349	169 915	3,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 840 806	14 037 411	13 580 478	14 452 900	612 094	4,4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 031 960	14 031 960	13 956 650	13 060 709	-971 251	-6,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000	48 783	0	100 000	0	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 927 019	8 950 698	8 829 367	10 316 715	1 389 696	15,6%
66 CHARGES FINANCIERES	236 200	236 000	204 333	208 220	-27 980	-11,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 700	92 618	90 074	50 700	43 000	558,4%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	100 000			-100 000	-100,0%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 959 119</b>	<b>43 468 571</b>	<b>42 392 478</b>	<b>44 074 593</b>	<b>1 115 474</b>	<b>2,6%</b>

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018 prévisionnel	ROB 2019	variation ROB 2019/ BP 2018	BP en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 125	434 125	612 530	432 980	-1 145	-0,3%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	5 622 830	5 622 830	5 575 171	5 652 768	29 938	0,5%
73 IMPOTS ET TAXES	29 675 098	29 903 777	30 406 412	30 454 342	779 244	2,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 765 926	9 870 841	10 300 266	9 987 696	221 770	2,3%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 696	71 696	74 854	149 961	78 265	109,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	485 731	681 214	2 121 520	1 001 500	515 769	106,2%
78 REPRISSES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET C	100 000	100 000	0	45 000	-55 000	-55,0%
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 155 406</b>	<b>46 684 483</b>	<b>49 090 753</b>	<b>47 724 247</b>	<b>1 568 841</b>	<b>3,4%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>3 196 287</b>	<b>3 215 912</b>	<b>6 698 276</b>	<b>3 649 654</b>	<b>453 367</b>	<b>14,2%</b>

Elles traduisent ainsi une amélioration de l'épargne par rapport au budget primitif 2018 et à la prospective financière, avec :

- Une progression des dépenses de fonctionnement limitée à + 2,6 %
- Une progression des recettes de fonctionnement de + 3,4 %
- Une épargne qui se fixerait au niveau de 3,6 Millions d'€ (contre 3,4 Millions prévue en prospective)

#### **1- Les dépenses de fonctionnement : 44 074 593 €**

Il est ainsi proposé d'assouplir ponctuellement les orientations en fonctionnement, sur les projets nouveaux du territoire.

**Les charges à caractère général : 5 885 349 € (+ 3 % (+169 915 €) par rapport au BP 018)**

Les dépenses correspondant aux charges à caractère général intègrent cette année la participation prévue pour l'association des propriétaires de Belleruche (93 000 € de charges de copropriété), précédemment inscrites en participation (chapitre 65).

**Hors ce changement d'imputation comptable, les charges restent maîtrisées, avec une croissance de 1,3 % par rapport au BP 2018, en hausse de 76 915 €.**

La progression traduit les orientations suivantes :

- augmentation des crédits d'entretien de voirie, suite à la reprise des voiries en ZAE sur Jassans (compensée par la baisse de l'AC de la commune), mais aussi la reprise des voiries précédemment gérée par Beaujolais Saone Aménagement (ex SAMDIV) : + 50 969 € (+ 22,3 %).
- développement des actions culturelles (+ 46 078 €), avec notamment la mise en œuvre de deux actions nouvelles dans le cadre du pays d'Art et Histoire, une nouvelle action en direction des jeunes (fanfare), et la participation au financement d'une action pour les classes numériques, actions pour partie subventionnées.

**Les charges de personnel : 14 452 900 €**

Les orientations se traduisent par une progression de ce poste de dépenses de 4,4 % par rapport au budget primitif, et 2,96 % par rapport au budget primitif 2018 augmenté des décisions modificatives, compte tenu de la mise en place du RIFSEEP à compter de juillet 2018 et de la prévision de création de deux postes (responsable du RAMI et développeur économique) en fin d'année 2018.

La prévision intègre :

- l'effet des décisions nationales sur la masse salariale (GVT et poursuite du PPCR).
- L'effet des choix opérés par la collectivité, avec la mise en œuvre du RIFSEEP en année pleine, le recrutement sur les postes créés en 2018 (responsable du RAMI, développeur économique et chargé de mission habitat), la mise à disposition de personnel supplémentaire dans le secteur culturel.

Sont également intégrés les effets des suppressions de postes prévues en 2019 (4 postes supprimés), et des actions d'optimisation.

Le détail des évolutions de la masse salariale est présenté au chapitre VI de ce rapport (p.39).

**Les atténuations de produits : 13 060 709 € (14 031 960 € prévu au BP 2018)**

Ce poste de dépenses est en baisse par rapport aux crédits ouverts en 2018 (- 971 251 €).

Cette réduction correspond à l'AC versée aux communes de Villefranche, Gleizé, Limas, et Arnas, faisant suite au transfert de la compétence de versement au SDIS.

Le FPIC est également orienté à la baisse (773 803 prévu en 2019 contre 840 000 € prévu en 2018), ce au vu de la réalisation 2018 (754 934 €). Une progression de 2,6 % est cependant proposée, en cas de variation de la position relative de l'Agglomération par rapport à la moyenne nationale.

**Les autres charges de gestion courante : 10 316 715 €**

**La progression de ce poste (+ 1 389 696 € par rapport au BP 2018) traduit notamment la prise en charge du versement aux SDIS, estimée à 1 201 000 €, décidée dans le cadre de la réflexion sur le pacte fiscal et financier.**

**Ce poste intègre également l'accompagnement au développement du nouvel office de tourisme intercommunautaire, (avec un coût supplémentaire total de 185 000 € par rapport au budget primitif 2018, compte tenu de la fin de la participation à la définition du schéma touristique du beaujolais, versée précédemment à la fédération).**

Il intègre enfin la hausse de la participation au délégataire de service public pour la gestion du Nautile, compensant la période de fermeture de l'équipement pendant les travaux (674 030 €, + 60 000 €).

	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	ROB 2019
<b>SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DIVERS ORGANISMES</b>	<b>6 137 140</b>	<b>6 217 647</b>	<b>7 402 020</b>
<i>Schéma d'organisation Touristique du beaujolais</i>	56 740	56 740	
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	119 422	119 434	120 000
<i>Syndicat Mixte (Geopark)</i>	52 260	52 248	52 500
<i>Destination 70 ( Vélo route Via saona)</i>		5 000	5 000
<i>Participation Agence Economique</i>	5 000	5 000	
CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL (Stratégie agricole : 15 000 €, salon appro : 5 000 €)	10 000	10 000	20 000
<i>Plan beaujolais- Convention de co financement pour le plan de relance économique du vignoble Beaujolais-Région</i>	18 000	18 000	18 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil		1 500	3 000
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN	50 000	55 400	55 400
<i>Syndicat Rhodanien développement du cable</i>			
<i>Participation Landes du beaujolais</i>	4 900	4 900	4 900
PARTICIPATION POLE METROPOLITAIN	119 618	119 618	120 000
Département ( convention expérimentales de mutualisation EPCI Département ( agence de développement touristique du Rhône)	3 000	3 000	3 000
<i>EPTB Saône Doub</i>	7 300	7 300	7 300
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	324 000	324 000	324 000
<i>Syndicat Mixte Bassin Versant d'Azergues</i>	7 400	7 400	7 400
SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE TREVOUX ET ENV		49 000	49 000
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour les scolaires)	24 500	24 500	48 020
<i>SUBVENTION CC Saône Beaujolais pour multi accueil ODENAS, et CC Pierres Dorées pour les P'tits Bouchons</i>	25 000	36 607	35 000
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000	300 000
SYNDICAT TRANSPORT (SYTRAL)	2 100 000	2 100 000	2 100 000
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 910 000	2 918 000	2 928 500
<i>Contribution au SDMIS</i>			1 201 000
<i>Contribution au SDIS de l'Ain</i>			

Libellé	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	ROB 2019
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>2 384 115</b>	<b>2 327 287</b>	<b>2 502 155</b>
CIAS ( AVANCE DE TRESORERIE)	45 000	45 000	90 000
SOLILA (PACT RHONE)	14 175	30 075	13 800
CONTRAT DE VILLE	497 153	497 153	477 000
<i>Office de Tourisme</i>	150 000	150 000	392 000
CULTURE	189 583	192 083	157 500
ECONOMIE	101 739	100 239	88 000
SPORT	646 531	673 303	706 055
SOCIAL	57 278	57 278	0
PETITE ENFANCE	577 656	577 656	570 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 521 255</b>	<b>8 544 934</b>	<b>9 904 175</b>

## **2-Les recettes de fonctionnement : 47 724 247 €**

Les recettes de fonctionnement sont bien orientées principalement sous l'effet de la progression attendue de la clause de rencontre avec le SYTRAL évoquée précédemment. Cette recette permet une progression des recettes de + 500 000 € par rapport à l'estimation initiale prévue en prospective financière.

### **Les produits des services et du domaine : 5 652 768 € (+0,5 % par rapport au BP 2018)**

La progression est modérée suite à une révision des recettes de la petite enfance, qui avaient été légèrement surestimées au budget 2018.

### **Les impôts et taxes : 30 454 832 € (+2,6 % par rapport au BP 2018).**

La progression des bases a globalement été estimée à + 2,7 %, compte tenu d'une revalorisation nominale de 2,2 %.

La sortie de la commune de Jarnioux implique cependant une perte de produit potentiel de 140 000 € sur le produit fiscal de l'Agglomération (hors TEOM), qui ne sera pas compensé par une réduction de dépenses équivalente, compte tenu notamment de l'absence d'AC versée à la commune.

	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	ROB 2019	Evolution de BP à BP en %
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	15 540 586	15 582 028	15 834 000	1,9%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 043 759	6 272 438	6 393 000	5,8%
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 220 000	1 269 102	1 220 000	0,0%
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	350 000	367 721	373 000	6,6%
7318 ROLES SUPPLEMENTAIRES (sur exercices antérieurs)		116 244		
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION (correction suite au transfert de la compétence hydraulique des rivières - Jassans )		97 208		
73221 FNGIR	672 000	671 458	651 000	-3,1%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 338 411	5 492 029	5 451 000	2,1%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	352 342	352 783	352 342	0,0%
7362 TAXES DE SEJOUR	158 000	185 401	180 000	13,9%
Total Impôts et taxes	29 675 098	30 406 412	30 454 342	2,6%

### **Les dotations et participations : 9 987 696 €, (+2,3% par rapport au Bp 2018),**

Si la réforme de la DGF apparaît favorable à l'agglomération, la situation est largement neutralisée par la baisse de la dotation de compensation, variable d'ajustement de l'enveloppe DGF du bloc communal.

La baisse est également légèrement accentuée par la sortie de Jarnioux (pour un montant estimé à environ 20 000 €).

	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	ROB 2019	Evolution de BP à BP en %
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	760 000	749 630	817 000	7,5%
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	7 011 201	7 006 579	6 826 000	-2,6%
Total DGF	7 771 201	7 756 209	7 643 000	-1,6%

Les autres financements des partenaires, intégrés dans ce chapitre, sont orientés à la hausse.

#### **D- Orientations d'investissement**

L'agglomération poursuivra cette année la mise en œuvre des principaux projets du mandat, pour un budget total de dépenses d'investissement prévisionnel de **17 494 175 €**.

- **Les dépenses d'équipement sous opérations** sont proposées à hauteur de **14 834 925 €** (contre 10 892 420 € au budget primitif 2018).

Sur ce volume, 4 405 379 € représentent des crédits qui n'ont été ni consommés ni engagés sur le budget prévisionnel 2018, et qui sont réinscrits sur 2019. **Le volume d'investissement nouveau est ainsi de 10 429 546 €.**

- **Les subventions d'investissement versées** sont proposées à hauteur de **1 321 250 €**, avec :
  - subvention pour engagement de la réhabilitation des Grands Moulins Seigle : 120 000 €
  - subvention pour la STEP : 800 000 €
  - AC d'investissement : 401 250 €
- Une enveloppe de **dépenses imprévues** est proposée à hauteur de **200 000 €**

Globalement les dépenses d'équipement (hors dette) s'élèvent à 11 950 795 €, auxquels d'ajoutent les crédits 2018 non engagés, réinscrits au BP 2019 (4 405 379 €), soit un total de 16 356 175 €.

Le remboursement de la dette est estimé à 1 138 000 €.

Les principales dépenses d'équipements proposées sont ainsi les suivantes :

- **Economie/ tourisme :**
  - Subvention pour le site des Grands Moulins Seigle : 120 000 €
  - Installation d'un premier ponton pour la Halte fluviale : 1 800 000 €
  - Lancement de l'opération Ile porte : 200 000 €
- **Rénovation urbaine de Belleroche : 833 000 €**

Le crédit proposé comprend la démolition de la barre des Cygnes (750 000 € prévu en 2019 et 750 000 € en 2020), la mise en place de la maison du projet et la poursuite des études.

- **Sport :**
  - Réhabilitation du Nautile, avec des ouvertures de crédits nécessaires à la poursuite des travaux sur 2019 : 5 366 254 € (HT)
  - Travaux d'amélioration du Palais des sports : 285 000 €
  - Travaux de rénovation des courts de tennis situés sur la commune de Villefranche : 150 000 €,
  - Travaux de rénovation au rugby : 150 000 €
- **Famille :** Divers travaux d'amélioration dans les crèches : 218 000 €
- **Culture :** Aménagement et équipements des musées et équipements culturels : 227 000 €
- **Mobilité :** Développement des aménagements cyclables, réalisation du schéma directeur Vélo, covoiturage et électromobilité : 161 800 €
- **Secteur de la collecte et du traitement des OM :** Outre les crédits nécessaires au renouvellement des véhicules, est proposée la rénovation du local, pour un montant de 735 875 €, ainsi que l'aménagement de points de collecte sur le territoire (30 000 €).
- **Aménagement de l'espace :**
  - PLH : 300 000 €,
  - PLU : 250 000 €
  - Programme d'Intérêt Général : 150 000 €
- **Hydrauliques des rivières, érosion:**
  - Mise en place du schéma directeur des eaux pluviales : 240 000 €
  - Bassin de Montmelas : 120 000 €
  - Enveloppe pour travaux d'érosion et travaux sur berges : 95 000 €
- **Développement durable – climat :** 45 000 € pour poursuite des études et actions
- **Cimetière :** création d'un ossuaire : 100 000 €
- **Concernant l'entretien du patrimoine,** les crédits sont proposés à la hausse, avec :
  - Les crédits ouverts pour la voirie sont orientés à la hausse, avec une enveloppe de 1 400 000 €, contre 800 000 € ouverts au BP 2018, ce pour tenir compte des besoins d'investissement mis en évidence par le diagnostic de la voirie et de la reprise de voirie en zone d'activité économique.
  - travaux d'accessibilité dans les bâtiments : 80 000 €
  - travaux divers d'entretien du patrimoine (amélioration énergétique, mise en sécurité des toitures terrasses, sécurisation des bâtiments, amélioration des archives) : 260 300 €
- **matériel et mobilier pour le fonctionnement des services :** 472 000 €



En matière de recettes, le volume des subventions attendues s'élève à 1 962 650 €, les financements du CAR sur les projets du Nautile, d'aménagement des musées et de rénovation des tennis ayant été réinscrits sur 2019.

L'année 2019 verra également l'encaissement de produits de cessions conséquents, avec la cession du terrain des Gravins (1 738 000 €) et des Filatures (estimée à 650 000 €).

Ainsi, les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice 2019, ainsi que le besoin de financement de l'exercice s'établiraient comme suit :

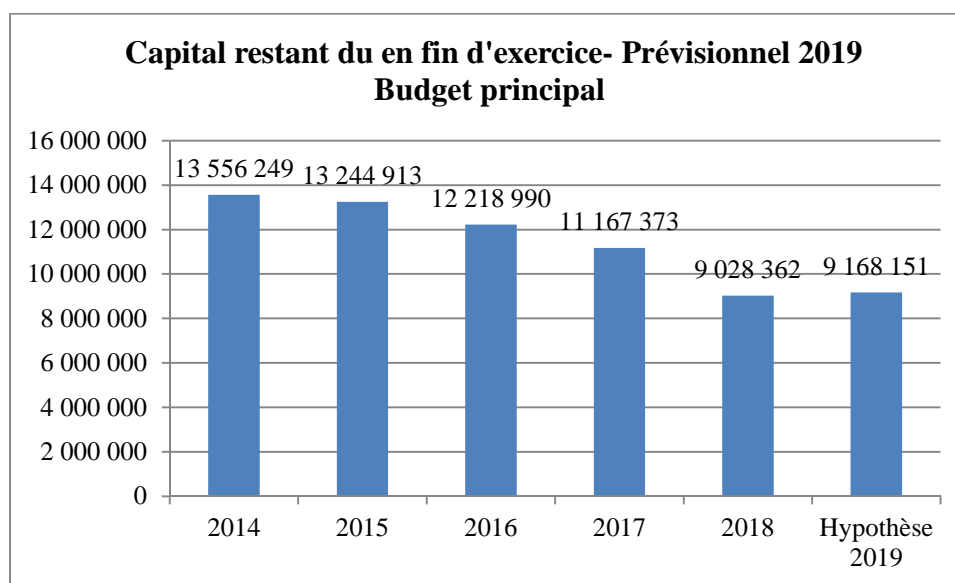
Dépenses réelles d'équipement	BP 2018	ROB 2019
<b>RBT DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	6 005 000	1 138 000
<i>dont ouverture de crédit pour gestion infra annuelle ( dette revolving)</i>	3 789 000	
<i>dont remboursement anticipé</i>	1 061 000	
<i>dont remboursement " récurrent"</i>	1 155 000	1 138 000
<b>PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (transformation SAMDIV)</b>	242 500	
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	200 000	200 000
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT :</b>	<b>12 135 638</b>	<b>16 156 175</b>
Dont SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 243 218	1 321 250
<i>Dont AC d'investissement</i>	443 218	521 250
<i>Dont subvention STEP</i>	800 000	800 000
<i>Subvention d'investissement Budegt Annexe ECO</i>		120 000
Dont OPERATIONS	<b>10 892 420</b>	<b>14 834 925</b>
<b>Total DEPENSES REELLES d' Investissement</b>	<b>18 583 138</b>	<b>17 494 175</b>
<b>Recettes réelles d'équipement ( hors emprunt nouveau)</b>	<b>BP 2018</b>	<b>ROB 2019</b>
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000	2 388 000
F.C.T.V.A.	810 000	1 190 000
IMMOBILISATIONS EN COURS	329 000	
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (vente actions SAMDIV)	74 500	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 789 000	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 115 958	1 962 650
<b>Total RECETTES REELLES d'investissement</b>	<b>6 518 458</b>	<b>5 540 650</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>-12 064 680</b>	<b>-11 953 525</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 196 288</b>	<b>3 649 654</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-8 868 392</b>	<b>-8 303 871</b>

**Le besoin de financement total de l'exercice serait ainsi porté à 8 303 871 €**

Le résultat de clôture prévisionnel de l'exercice 2018 est estimé à 7 120 312 € (après couverture des reports d'investissement).

**Compte tenu de la reprise du résultat 2018, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019 s'établirait à 1 183 558 €.**

**Le niveau de la dette passerait ainsi de 13,56 millions en 2014 à 9,2 millions d'euros en 2019, et la capacité de désendettement se fixerait à 2,5 ans fin 2019 (2,3 ans fin 2014).**



## **E-Rappel des engagements pluriannuels et ouverture d'une autorisation de programme :**

Les autorisations de programme permettent de gérer les opérations d'investissement pluriannuelles dans le temps.

Elles permettent d'engager la dépense pour l'ensemble de leur montant (suite à la passation d'un marché), mais de n'inscrire au budget de l'exercice que les crédits nécessaires à l'exécution de l'opération sur l'année considérée (crédits de paiement).

Elles peuvent également traduire les engagements qui sont ou seront pris par la collectivité.

Elles doivent être présentées lors du rapport d'orientations budgétaires.

### **A- Rappel des engagements pluriannuels :**

Diverses autorisations de programmes ont été créées sur le budget principal de l'agglomération, compte tenu du caractère pluriannuel des projets :

#### **- Travaux du Nautille :**

<b>total AP CP HT</b>	<b>réalisation prévisionnelle 2018</b>	<b>Crédits de paiement HT 2019</b>
6 000 000 €	1 217 035,68 €	4 782 964,32 €

Cette APC a été ouverte pour les seuls travaux, et ne comprend pas les études et la maîtrise d'œuvre, qui avaient été engagées sur 2017.

Il conviendra en 2019 d'augmenter les crédits de paiement pour intégrer les dépenses de maîtrise d'œuvre mandatées ou engagées en 2018, date d'ouverture de l'AC- CP, soit 583 591 €.

#### **- Rénovation urbaine de Belleruche :**

<b>Total AP TTC</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>	<b>Crédits de paiement 2019</b>	<b>Crédits de paiement 2020</b>
1 620 000	120 000	750 000	750 000

L'année 2018 comprend des crédits pour études (conception urbaine, identité visuelle,...), et les crédits prévisionnels pour les projets connus à ce jour pour les années suivantes (démolition de la barre des cygnes). Elle sera revisitée lors du vote du budget, pour réajuster les crédits de paiement au vu des crédits non consommés en 2018, et afin d'intégrer les études et la réalisation de la maison du projet en 2019.

### **B-Ouverture d'une AP/ CP pour réalisation du schéma directeur d'eaux pluviales**

Il est proposé cette année de créer une autorisation de programme pour l'étude à engager pour la réalisation du schéma directeur d'eaux pluviales, présentée en bureau au mois de novembre dernier, et pour laquelle une consultation a été engagée.

Cette étude stratégique et globale a pour objectif de doter l'Agglomération d'une stratégie globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle de son territoire.

Elle permettra de définir les actions à conduire pour assurer :

- Le respect de la réglementation en termes d'eaux pluviales
- L'amélioration de la connaissance du patrimoine eaux pluviales et la pérennisation de celui-ci
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'actions/de travaux pour supprimer/atténuer les problématiques liées aux eaux pluviales (débordement, pollution...)
- La mise en place d'une vision budgétaire pluriannuelle liée aux eaux pluviales : investissement et fonctionnement.
- La sensibilisation des acteurs du territoire (élus...) à une gestion commune et équilibrée des eaux pluviales dans le cadre du respect de l'environnement et du développement durable

La durée prévisionnelle de cette étude est de 2,5 ans environ. Elle se déroulera sur 3 exercices budgétaires (2019, 2020, 2021).

Aussi, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme comme suit :

Total AP/CP TTC	Crédits de paiement (TTC)		
	2019	2020	2021
720 000	240 000	360 000	120 000

Il est précisé que cette étude sera financée par l'agence de l'Eau, à un taux qui reste à définir.



## **IV-ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 : BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes isolent les missions de service public de production et distribution d'eau potable, gestion de l'assainissement, mais aussi activité économique (pépinières et aménagement ZI nord), ainsi que la gestion du crématorium du territoire.

### **1- Service public de production et distribution d'eau potable**

**Les orientations budgétaires traduisent une évolution de l'épargne et de l'investissement à la hausse par rapport au budget primitif 2018.**

Les investissements s'inscrivent dans la poursuite des projets en cours, avec :

- l'achèvement de la rénovation de l'usine de potabilisation,
- les actions pour la protection des champs captants,
- la rénovation des réseaux, pour lesquels il est proposé un budget de 1 667 000 € en 2019 contre 959 000 € au budget primitif 2018.

Avec l'achèvement des travaux de rénovation de l'usine de potabilisation, les excédents constitués pour contribuer au financement de l'opération seront consommés sur 2019.

**Les orientations prévoient ainsi la mobilisation d'un emprunt estimé à 1 235 000 € sur l'exercice 2019** pour le financement des travaux de l'usine de potabilisation (après affectation des résultats prévisionnels 2018 estimés à 2,8 Millions d'euros (après couverture des restes à réaliser)).

Cet emprunt viendra s'ajouter à celui souscrit en 2017 auprès de l'Agence de l'eau (à hauteur de 1 034 215 €) pour le financement de l'opération.

L'encours de la dette fin 2019 est ainsi estimé à 2 467 000 €.

Compte tenu du niveau de l'épargne, la capacité de désendettement (nombre d'année d'épargne nécessaire au remboursement de la dette) reste faible sur ce budget, avec une estimation de 1,4 an fin 2019.

BUDGET EAU

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 550	61 985	-7 565	-11%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 250	163 408	3 158	2%
66 CHARGES FINANCIERES	19 000	15 000	-4 000	-21%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 800	5 000	-800	-14%

<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>254 600</b>	<b>245 393</b>	<b>-9 207</b>	<b>-4%</b>
---	----------------	----------------	---------------	------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	variation en euros	Variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	1 950 000	2 050 000	100 000	5%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 000			
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000			

<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 008 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>42 000</b>	<b>2%</b>
---	------------------	------------------	---------------	-----------

<b>EPARGNE</b>	<b>1 753 400</b>	<b>1 804 607</b>	<b>51 207</b>	<b>3%</b>
----------------	------------------	------------------	---------------	-----------

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	205 000	205 000
OPERATIONS	7 389 500	8 965 620

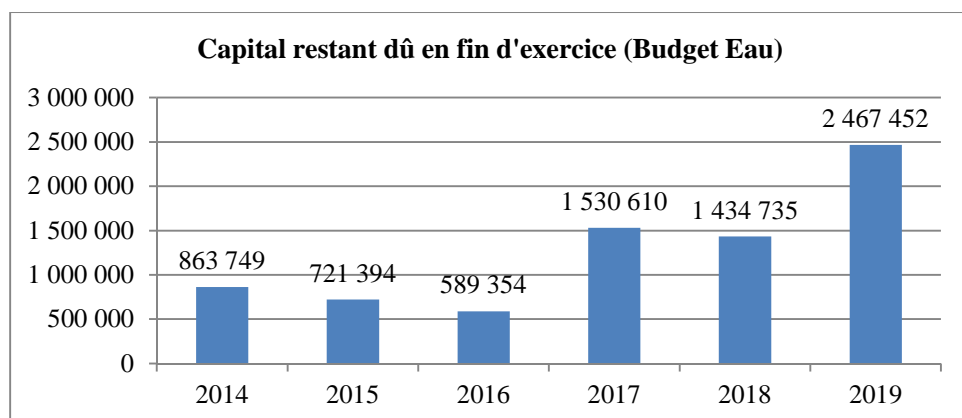
<b>Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 594 500</b>	<b>9 170 620</b>
--	------------------	------------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 390 850	3 295 000

<b>Total RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors emprunt</b>	<b>3 390 850</b>	<b>3 295 000</b>
---	------------------	------------------

<b>RESULTAT d'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>-4 203 650</b>	<b>-5 875 620</b>
---	-------------------	-------------------

<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 450 250</b>	<b>-4 071 013</b>
Résultat de clôture 2017	4 557 042,34	
Provision pour investissement 2018	2 106 792,34	
Résultat de clôture prévisionnel 2018		2 835 979
<b>Emprunt 2019</b>		<b>1 235 034</b>



## 2-Service public de l'assainissement

### A- Assainissement collectif

Il est rappelé que le service public d'assainissement collectif assuré par la CAVBS est exercé en partie en gestion déléguée et en partie en gestion directe :

- la gestion directe de l'activité d'assainissement collectif est retracée sur le budget annexe Assainissement, qui a vu son périmètre augmenter en 2017.
- la gestion déléguée de l'activité d'assainissement collectif est retracée sur le budget annexe STEP.

#### A-1 - Activité en régie (budget assainissement)

**L'épargne prévisionnelle est estimée en légère baisse.**

**Les orientations d'investissement traduisent un volume de travaux supérieur à celui prévu au budget primitif 2018**, avec notamment des travaux de rénovation et réhabilitation des réseaux proposés à hauteur de 2,185 Millions d'euros contre 1,920 millions au budget primitif 2018.

Compte tenu du niveau de l'épargne et de l'investissement proposé, ce budget présenterait un besoin de financement des opérations de l'exercice estimé à 791 000 €.

Le résultat de l'exercice 2018 est également négatif, compte tenu de la non mobilisation de l'emprunt qui était prévu au budget 2018.

**Ainsi, les orientations 2019 se traduiraient par un recours à l'emprunt en 2019, pour un montant estimé à 1 250 000 €.**

L'encours de la dette fin 2019 est ainsi estimé à 1 393 000 €.

Compte tenu du niveau de l'épargne, la capacité de désendettement (nombre d'année d'épargne nécessaire au remboursement de la dette) reste faible sur ce budget, avec une estimation de 1,7 an fin 2019.



## BUDGET ASSAINISSEMENT (Régie)

### Fonctionnement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	variation en euros	variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	732 150	627 105	-105 045	-14%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	746 500	795 977	49 477	7%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	10 000	5 000	100%
66 CHARGES FINANCIERES	2 300	1 510	-790	-34%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000	7 000	-1 000	-13%

<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 493 950</b>	<b>1 441 592</b>	<b>-52 358</b>	<b>-4%</b>
---	------------------	------------------	----------------	------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	variation en euros	variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	2 150 000	2 168 800	18 800	0,01
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	132 600	73 100	-59 500	-0,45
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000		-10 000	-1,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 000	1 000	-40 000	-0,98

<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 333 600</b>	<b>2 242 900</b>	<b>-90 700</b>	<b>-4%</b>
---	------------------	------------------	----------------	------------

<b>EPARGNE</b>	<b>839 650</b>	<b>801 308</b>	<b>-38 342</b>	<b>-5%</b>
----------------	----------------	----------------	----------------	------------

### Investissement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000	40 000
OPERATIONS	2 027 500	2 209 000

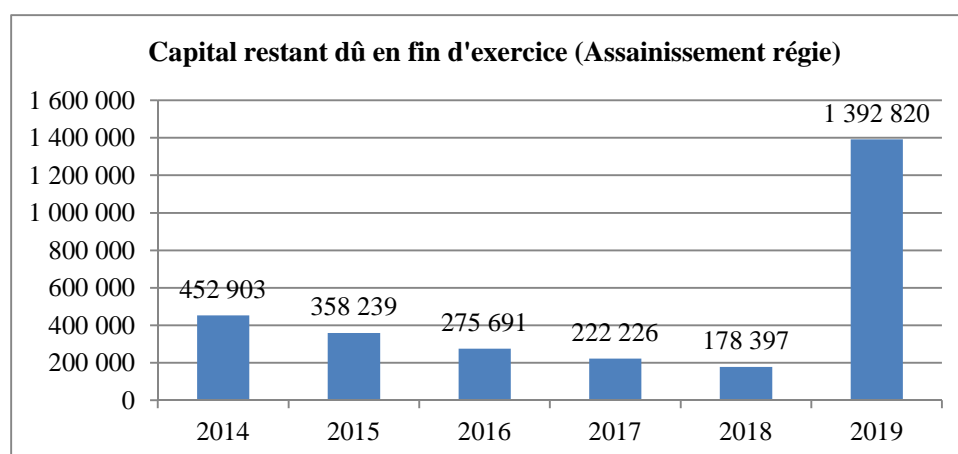
<b>Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 077 500</b>	<b>2 249 000</b>
--	------------------	------------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	380 000	656 000

<b>Total RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors emprunt</b>	<b>380 000</b>	<b>656 000</b>
---	----------------	----------------

<b>RESULTAT d'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>-1 697 500</b>	<b>-1 593 000</b>
---	-------------------	-------------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de clôture 2017	283 077,78	
Emprunt 2018	574 772,22	
Résultat de clôture prévisionnel 2018		-457 975
<b>Emprunt 2019</b>		<b>1 249 667</b>



## A-2 -Activité déléguée (budget STEP)

Ce budget présente également une épargne en légère baisse.

L'investissement est également orienté à la hausse.

Il est rappelé que ce budget comprend l'opération de rénovation de la station d'épuration située sur Villefranche-sur-Saône, opération ayant fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant total de 28 183 278 € HT sur la période 2014-2021. Les dépenses réalisées fin 2018 s'élèvent 561 614 € et les crédits de paiement 2019 sont prévus à hauteur de 9 162 222 €.

Il est précisé que la rénovation pourrait non seulement être décalée dans le temps, mais son affectation budgétaire pourra également être revisitée. En effet, si la collectivité faisait le choix d'une gestion directe de l'exploitation pendant les travaux, l'opération devra être inscrite sur le budget de l'assainissement en régie, avec un transfert des réserves provisionnées pour son financement.

Cette évolution sera éventuellement mise en œuvre dès finalisation du calendrier et des modalités de gestion des travaux et de l'exploitation.

Dans l'attente, les crédits de paiement prévus pour cette opération sont inclus dans les orientations budgétaires (9,1 M d'€).

Les autres investissements proposés s'élèvent à un montant de 1 829 000 €, avec principalement :

- Une enveloppe pour rénovation et réhabilitation des réseaux de 466 000 € en 2019 contre 220 000 € proposé en 2018
- La réinscription des crédits pour travaux des stations situées à St Etienne des Oullières (770 000 €) et à Jassans (593 000 €).

Le budget inclut également le reversement à la commune de St Georges de Reneins de l'excédent constaté lors de la prise de la compétence, déduction faite des travaux réalisés, tel qu'acté dans le protocole d'accord signé en 2018 (871 673,42 €).

**Le besoin de financement des opérations de l'exercice s'établirait ainsi à 10 millions d'euros. Il est couvert par les résultats passés, laissant une provision pour investissement de 1 540 000 €.**

En raison des excédents cumulés pour l'opération de la rénovation de la STEP, l'emprunt ne serait pas mobilisé et la dette enregistre une baisse.

La capacité de désendettement s'établirait à 3,4 ans fin 2019.

BUDGET STEP (gestion déléguée)

**Fonctionnement**

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 520 300	1 523 100	2 800	0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	226 800	197 475	-29 325	-13%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	9 000	8 000	800%
66 CHARGES FINANCIERES	167 500	148 000	-19 500	-12%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500	8 000	-500	-6%

Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 924 100,00	1 885 575,00	-38 525	-2%
--	--------------	--------------	---------	-----

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	3 150 000	3 087 600	-62 400	-2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	137 800	89 800	-48 000	-35%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000	1 000	

Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 287 800	3 178 400	-109 400	-3%
--	-----------	-----------	----------	-----

EPARGNE	1 363 700	1 292 825	-70 875	-5%
---------	-----------	-----------	---------	-----

**Investissement**

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	470 000	480 000
10 REVERSEMENT EXCEDENT ST Georges OPERATIONS		871 674
	1 698 300	10 991 222

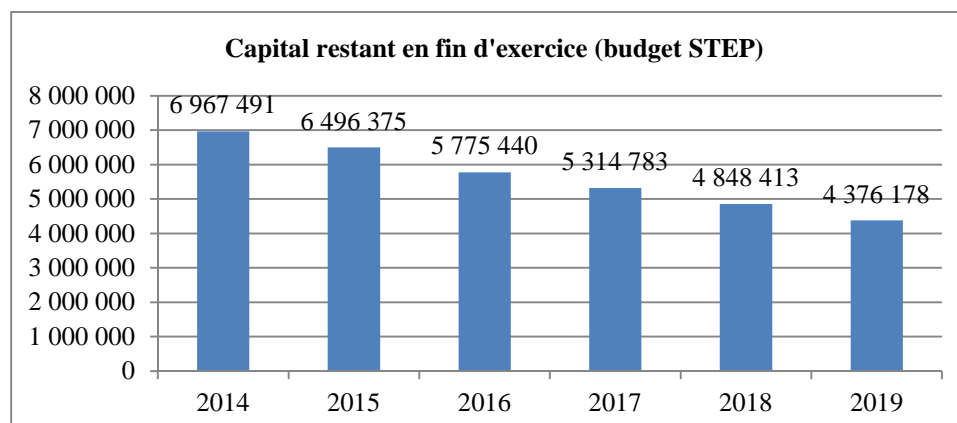
Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 168 300	12 342 896
---	-----------	------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 095 650	2 281 000

Total RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT hors emprunt	1 095 650	2 281 000
---	-----------	-----------

<b>RESULTAT d'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	-1 072 650	-10 061 896
---	------------	-------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	291 050	-8 769 071
Résultat de clôture 2017	8 888 292,39	
Provision pour investissement 2018	9 179 342,39	
Résultat de clôture prévisionnel 2018		10 309 249
<b>Provision pour investissement 2019</b>		<b>1 540 178</b>



## **B-Assainissement non collectif**

Les orientations du service public de l'Assainissement non collectif (SPANC) traduisent :

- la mise en œuvre des aides pour la rénovation des points noirs, en lien avec l'agence de l'eau, pour un montant de 122 000 € pour 2019.
- les dépenses courantes du service

Le besoin de financement des opérations de l'exercice est couvert par le résultat prévisionnel de 2018, et permettra d'inscrire une provision pour investissement de 48 000 €.

### **Fonctionnement**

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 550	7 550	-1 000	-12%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 722	31 215	1 493	5%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000	2 500	-500	-17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 000	122 100	56 100	85%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107 272</b>	<b>163 365</b>	<b>56 093</b>	<b>52%</b>

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	22 250	28 000	5 750	26%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 000	2 600	-4 400	-63%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000	1 000	-1 000	-50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 000	133 200	67 200	102%

<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 250</b>	<b>164 800</b>	<b>67 550</b>	<b>69%</b>
---	---------------	----------------	---------------	------------

<b>Epargne</b>	<b>-10 022</b>	<b>1 435</b>	<b>11 457</b>	<b>-114%</b>
----------------	----------------	--------------	---------------	--------------

<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-10 022</b>	<b>1 435</b>		
Résultat de clôture 2017	55 445,91			
Provision pour investissement	45 423,91			
Résultat de clôture prévisionnel 2018		46 952		
<b>provision pour investissement</b>		<b>48 387</b>		

### 3-Le Crématorium

Les orientations budgétaires 2019 traduisent une épargne et un investissement orientés à la hausse pour 2019.

Le crématorium fait l'objet de travaux de réhabilitation et d'aménagement, prévus sur 2017 et ayant fait l'objet d'inscription en restes à réaliser en 2018.

Pour 2019, il est proposé des crédits d'investissement pour assurer la gestion des eaux pluviales sur le parking ainsi que son éclairage.

Le besoin de financement de l'exercice est couvert par les résultats passés, l'appelant ainsi pas de recours à l'emprunt.

#### Fonctionnement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 010	5 390	-620,00	-10%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 954	8 090	136,00	2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600	600	0,00	0%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 564</b>	<b>14 080</b>	<b>-484</b>	<b>-3%</b>
Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 000	156 000	4 000,00	3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 660		
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>152 000</b>	<b>165 660</b>	<b>13 660</b>	<b>9%</b>
<b>EPARGNE</b>	<b>137 436</b>	<b>151 580</b>	<b>14 144</b>	<b>10%</b>

#### Investissement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
CREMATORIUM	60 000,00	285 200
<b>Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000,00</b>	<b>285 200,00</b>
<b>RESULTAT d'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>-60 000</b>	<b>-285 200</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>77 436</b>	<b>-133 620</b>
Résultat de clôture 2017	43 842,26	
provision pour investissement	121 278,26	
Résultat de clôture prévisionnel 2018		136 594
<b>Provision pour investissement</b>		<b>2 974</b>

#### **4-Le budget annexe Actions économiques**

Ce budget comprend les mouvements associés à la gestion des locaux à destination économiques et pépinières, et la fin de l'aménagement de la ZI nord.

Les orientations prévoient une épargne orientée à la hausse, avec des loyers estimés au vu du réalisé provisoire 2018.

L'investissement proposé est également orienté à la hausse, avec :

- La finalisation de l'opération de rénovation du siège de l'ancienne entreprise Ontex, notamment la création des stationnements extérieurs (250 000 €) et complément de crédit pour le bâtiment
- Des crédits d'entretien courants des autres sites (notamment rénovation de la toiture de Créacité (40 000€))
- La finalisation de la voirie intérieure de la ZI Nord (50 000€)
- Une provision pour études et travaux pour le site des grands Moulins Seigle, pour un montant de 120 000 €.

Il est proposé d'apporter une subvention du budget principal au budget annexe Economie d'un même montant de 120 000 €, afin de couvrir les dépenses qui seraient engagées pour le site des GMS.

Les recettes d'investissement intègrent le produit des cessions suivantes :

- cession du terrain de la ZI nord acquis en fin d'année et qui sera cédé à l'entreprise Titan en février 2019 (855 000 €).
- cession d'une partie du terrain sur la ZAE de Jassans Riottier, pour un montant de 245 000 € (prévue et non réalisée en 2018)

Elles intègrent également le solde de l'aménagement de la ZI nord par Epora (319 500 €), (prévu et non réalisé sur 2018).

Ces deux dernières recettes ayant été décalées de 2018 sur 2019, le résultat 2018 attendu est négatif à hauteur de 254 000 €.

Il serait couvert par les opérations de l'exercice 2019, laissant un solde pour une provision d'investissement de 31 000 €.

Il est précisé que deux emprunts ont été souscrits en 2018 sur le budget économie :

- l'un à court terme, pour un montant de 855 000 euros à un taux de 0,14%, pour le portage de la parcelle du ZI Nord, qui sera remboursé en 2019 au moment de la cession.
- l'autre, pour un montant de 900 000 euros à un taux de 1,28% et une durée de 15 ans, pour le financement des opérations d'investissement de ce budget, et notamment la réhabilitation de l'ancien siège d'Ontex.

L'encours de la dette fin 2019 s'établirait à 1 066 837 €, et la capacité de désendettement à 3,6 ans.

## BUDGET ECO

### Fonctionnement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	326 230	353 500	27 270	8%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 300	134 000	-36 300	-21%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 100	11 400	-15 700	-58%
66 CHARGES FINANCIERES	11 000	20 000	9 000	82%

Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	534 630	518 900	-15 730	-3%
--	---------	---------	---------	-----

Chapitre	BP 2018	ROB 2019	Variation en euros	Variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	123 000	123 000		0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000	300 000		0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	369 900	381 000	11 100	3%

Total Dépenses réelles de fonctionnement	792 900	804 000	11 100	1%
--	---------	---------	--------	----

EPARGNE	258 270	285 100	26 830	10%
---------	---------	---------	--------	-----

### Investissement

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	105 000	1 005 000
16 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RENDUS	13 000	15 000
OPERATIONS	466 200	535 000

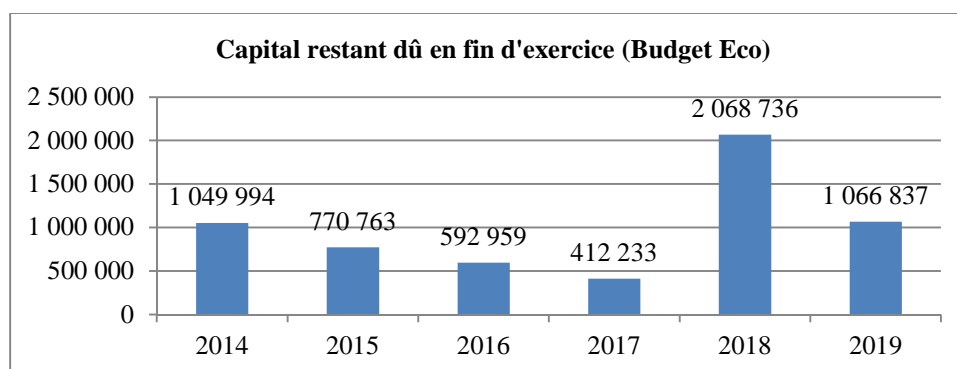
Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	584 200,00	1 555 000,00
---	------------	--------------

Chapitre	BP 2018	ROB 2019
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	230 000	1 100 024
16 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 500	15 000
23- CORRECTION OPERATION COMPTABLE	50 000	
27- SOLDE ZI NORD (EPORA)	300 000	319 500
13-SUBVENTION d'INVESTISSEMENT du BP		120 000

Total RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT hors emprunt	585 500	1 554 524
---	---------	-----------

RESULTAT d'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	1 300	-476
--	-------	------

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	2018	2019
Résultat de clôture 2017	-776 872,87	
Emprunt prévu au BP 2018	517 302,87	
Résultat de clôture prévisionnel 2018		-253 888
<b>provision pour investissement 2019</b>		<b>30 736</b>



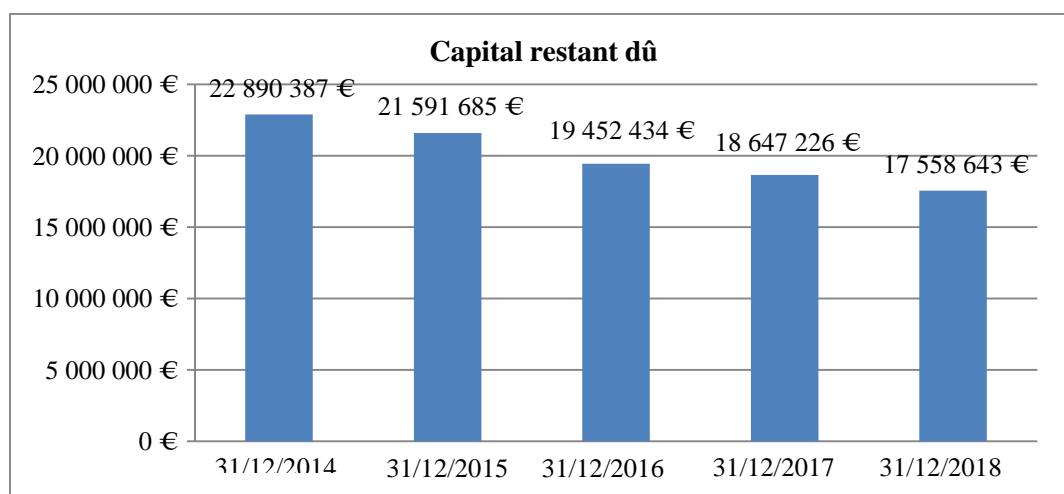
## V- RAPPORT SUR LA DETTE

### I- Montant et principales caractéristiques de la dette

- Structure de la dette globale

La dette globale de la Communauté d'agglomération, tous budgets confondus, s'élève à 17 558 643 € au 31/12/2018 et présente les caractéristiques suivantes :

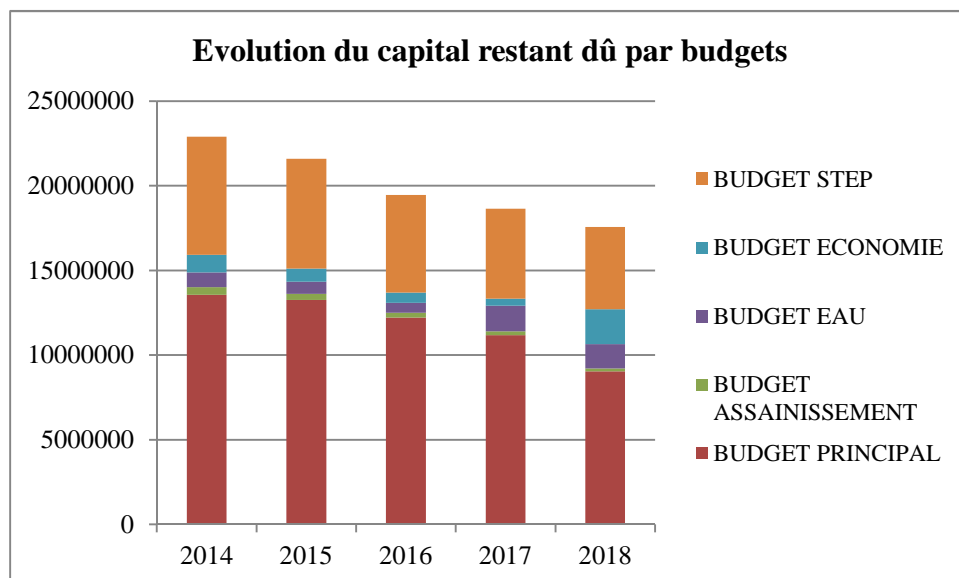
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>Capital restant dû (CRD)</b>	<b>22 890 387 €</b>	<b>21 591 685 €</b>	<b>19 452 434 €</b>	<b>18 647 226 €</b>	<b>17 558 643 €</b>
<b>Taux moyen (ExEx, Annuel)</b>	2,47%	2,40%	2,34%	2,21%	2,05%
<b>Durée de vie résiduelle</b>	12 ans et 11 mois	12 ans et 3 mois	11 ans et 8 mois	10 ans et 4 mois	10 ans et 4 mois
<b>Durée de vie moyenne</b>	7 ans et 4 mois	6 ans et 11 mois	6 ans et 8 mois	6 ans et 8 mois	5 ans et 9 mois %
<b>Nombre de lignes</b>	40	38	34	31	30



- Structure de la dette par budgets

Capital restant dû (CRD)	2014	2015	2016	2017	2018	Part dans l'encours en 2018
BUDGET PRINCIPAL	13 556 249 €	13 244 912 €	12 218 990 €	11 167 373 €	9 028 362 €	51%
BUDGET ASSAINISSEMENT	452 903 €	358 244 €	275 691 €	222 226 €	178 397 €	1%
BUDGET EAU	863 749 €	721 394 €	589 354 €	1 530 610 €	1 434 735 €	8%
BUDGET ECONOMIE	1 049 994 €	770 759 €	592 959 €	412 233 €	2 068 736 €	12%
BUDGET STEP	6 967 491 €	6 496 375 €	5 775 440 €	5 314 783 €	4 848 413 €	28%
<b>TOTAL</b>	<b>22 890 387 €</b>	<b>21 591 685 €</b>	<b>19 452 434 €</b>	<b>18 647 226 €</b>	<b>17 558 643 €</b>	





Taux moyens 2018 par budgets :

	Taux moyen 2018 (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle
Budget principal	1,95%	8 ans et 12 mois
ASSAINISSEMENT	0,61%	6 ans et 6 mois
EAU	0,87%	8 ans et 9 mois
ACTIONS ECONOMIQUES	0,93%	8 ans et 1 mois
STEP	3,11%	14 ans et 4 mois

- **Mouvement sur la dette depuis 2014 :**

De 2014 à 2016 la Communauté d'agglomération n'a contracté aucun nouvel emprunt.

En 2016, il a été procédé au remboursement anticipé de l'emprunt n°2013001NM, souscrit en 2012 (pour un montant de 300 000€), pour le financement de l'investissement sur le budget STEP. Un remboursement est intervenu à hauteur de 277 437,38 € (248 462,88€ de capital restant dû + 28 974,5 € d'indemnités).

En 2017, la Communauté d'agglomération a bénéficié d'un emprunt à taux zéro (avance remboursable) proposé par l'Agence de l'Eau et encaissé le 21 juillet 2017 pour un montant de 1 034 215 €, dans le cadre du projet de rénovation de l'usine de potabilisation.

En 2018, l'agglomération a procédé à un remboursement partiel anticipé d'un emprunt imputé sur le budget principal, le budget actions économiques et le budget assainissement. Le remboursement anticipé n'a concerné que le budget principal, pour un montant de 1 060 788 €. L'emprunt continue donc à courir sur les budgets actions économiques et assainissement, avec un index renégocié (voir infra).

Deux nouveaux emprunts ont été contractés (tous les deux sur le budget actions économiques).

Le premier a été contracté avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 855 000 euros à un taux de 0.14% et une durée de 2 ans, afin d'assurer le portage de la parcelle située sur la ZI Nord, qui sera revendue à l'entreprise TITAN en 2019.

Le second emprunt quant à lui a été contracté avec la Banque Postale pour un montant de 900 000 euros à un taux de 1.28% et une durée de 15 ans, pour le financement des opérations d'investissement de ce budget, et notamment la réhabilitation de l'ancien siège d'Ontex.

Par ailleurs, trois emprunts sont arrivés à terme en 2018.

- **Optimisation de la dette 2018 :**

Deux emprunts ont été optimisés en changeant d'index et en passant d'un remboursement annuel à un remboursement trimestriel. Il s'agit de :

- l'emprunt n°CO5362 contracté en 2008 auprès du Crédit Agricole, pour un capital de 5 000 000 € et une durée de 10 ans. La Communauté d'agglomération est passé d'un taux TAM post fixé + 1.00% à un taux EURIBOR 3 MOIS + 0.5%.
- l'emprunt n°CO6781 contracté en 2011 auprès du Crédit Agricole et de la BFT (Banque de Financement et de Trésorerie), filiale du Crédit Agricole, pour un capital de 2 000 000 euros et une durée de 15 ans. La Communauté d'agglomération est passée d'un EURIBOR 12 MOIS + 1.1% à un EURIBOR 3 MOIS 1.1%.

Ce dernier emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel définitif concernant uniquement le budget principal pour un montant de 1 060 788 €, l'emprunt continue donc à courir sur le budget actions économiques et le budget assainissement, à index renégocié.

- **Structure de la dette par type de taux**

*Répartition de la dette par type de taux :*

Au 31/12/2018, la structure de la dette par risque est équilibrée.

La dette à taux fixe représente 60,2% de la dette globale et la dette variable 39.8% (respectivement 53.68 % et 46.32 % fin 2017).

L'emprunt à taux fixe a été privilégié en 2018, compte tenu d'un niveau des taux historiquement bas, et de perspective de remontée des taux en 2019.

*Risques potentiels :*

La dette de la Communauté d'agglomération ne comporte pas de risque :

- 88.49% de l'encours de dette, constitué d'emprunt à taux variable ou fixe, est positionné au niveau de l'indice 1A de la charte de bonne conduite Gissler.

- 11.51% de l'encours de dette est positionné au niveau de l'indice 1B (produit à faibles risques) de la charte Gissler. Cet encours correspond à un emprunt contracté auprès de la FSIL en 2014, avec un capital restant dû de 2 021 560 € fin 2018, indexé sur formule captée comme suit : Euribor 12 mois + 0.00% si Euribor 12 mois supérieur à 2%, sinon, taux fixe 3.01%, aujourd'hui appliqué.

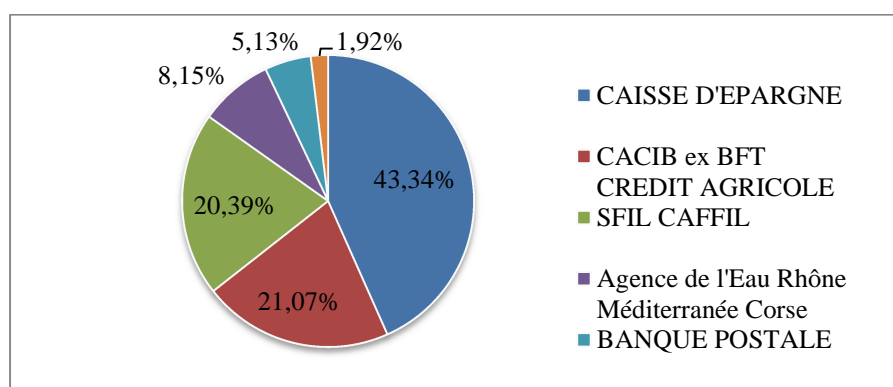
- **Evolution des taux en 2018:**

Sur l'année 2018, les taux constatés sur les marchés ont légèrement évolué à la hausse, contrairement à l'année 2017. Toutefois, le taux moyen de la dette de la Communauté d'agglomération a diminué, passant de 2.21% en 2017 à 2.05% en 2018. Cette diminution s'explique notamment par l'extinction de 4 emprunts et le changement d'index des emprunts CO5362 et CO6781 précités.

- **Structure de la dette par prêteur**

La Caisse d'Epargne est le principal prêteur de la Communauté d'agglomération, avec près de 40% de l'encours de dette.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	7 609 951 €	43,34%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 699 832 €	21,07%
SFIL CAFFIL	3 581 009 €	20,39%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	1 430 575 €	8,15%
BANQUE POSTALE	900 000 €	5,13%
Autres prêteurs	337 277 €	1,92%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>17 558 643 €</b>	<b>100,00%</b>



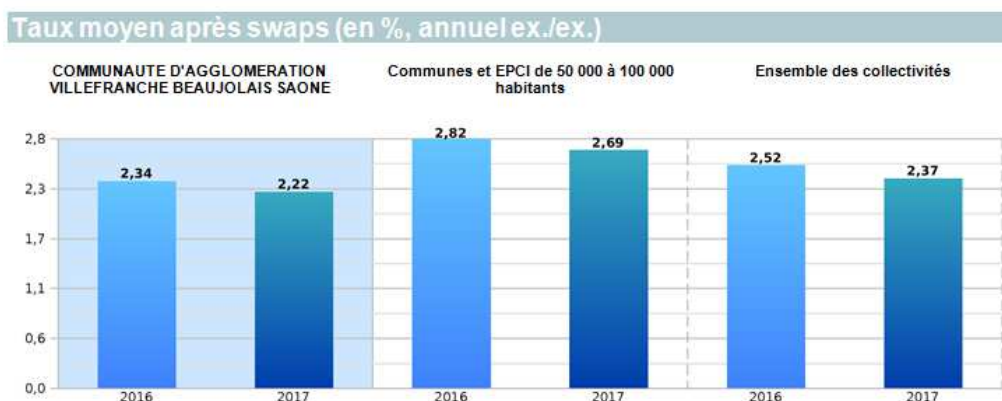
## II- Structure de la dette de la Communauté d'agglomération par rapport à la moyenne de la strate (2017) :

*Analyse issue des données de l'observatoire Finance Active (données au 31/12/2017).*

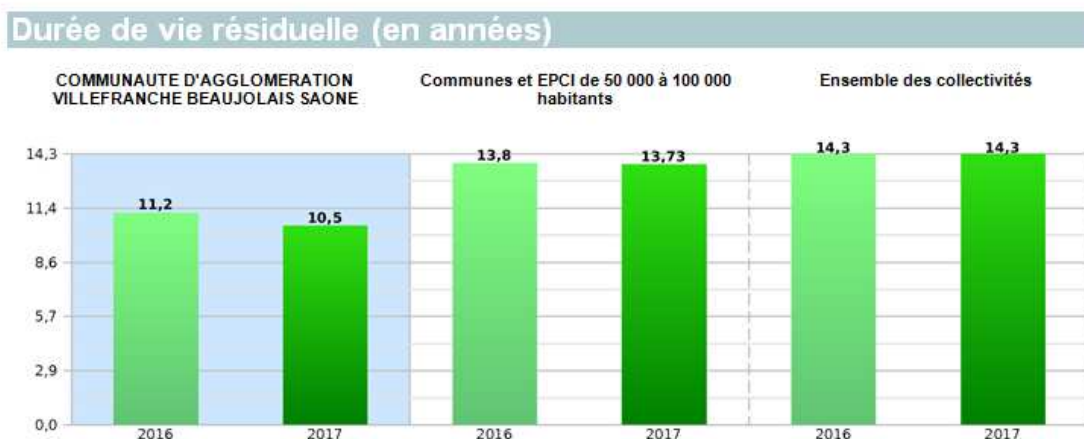
La Communauté d'agglomération fait partie de la strate « Communes et EPCI de 50 000 à 100 000 habitants ». Les caractéristiques de la dette de la strate sont les suivantes :

- 143 emprunteurs
- 7 813 emprunts
- 9,5 milliards d'euros d'encours
- 66,3 milliards d'euros d'encours moyen

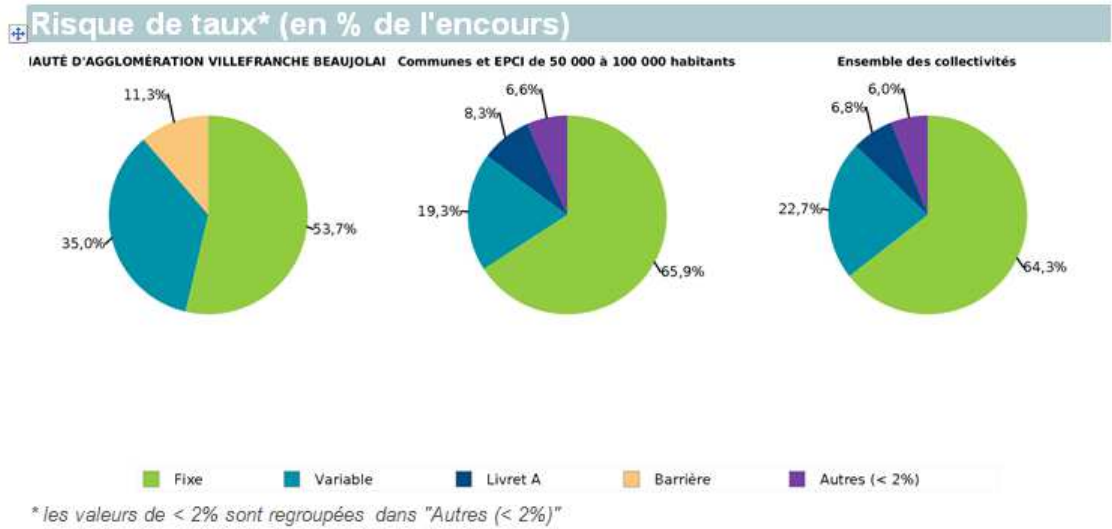
La Communauté d'agglomération est très bien située par rapport à la moyenne de la strate. En effet, la quasi-totalité des indicateurs est en dessous de la moyenne de la strate.



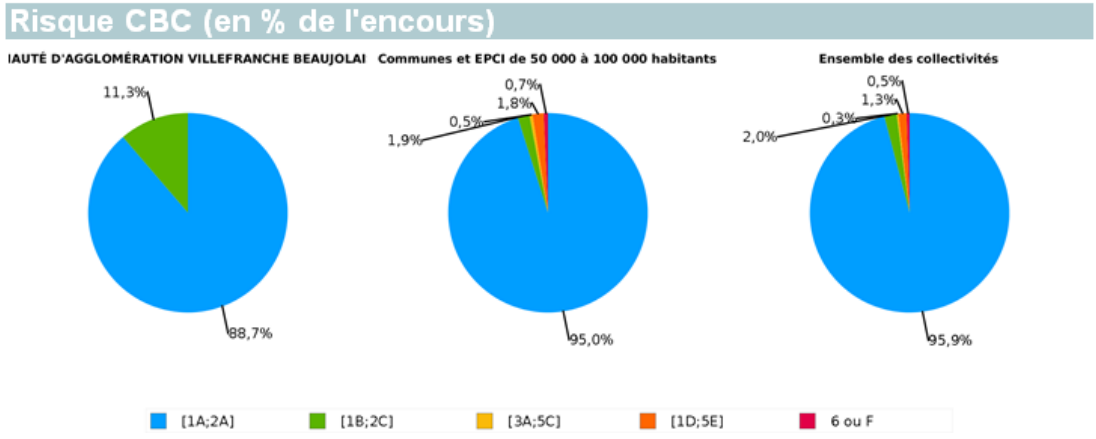
Compte tenu d'une structure de la dette comprenant une proportion d'emprunt à taux variable plus importante que la moyenne de la strate (ville et EPCI de 50 000 à 100 000 habitants), la Communauté d'agglomération bénéficie d'un taux moyen de la dette inférieur au taux moyen constaté en 2017.



La durée de vie résiduelle de la dette de la Communauté d'agglomération est inférieure à la moyenne de la strate : 10 ans et demi pour l'agglomération contre un peu plus de 13 ans et demi pour la strate.



Concernant le risque de taux, la dette de la Communauté d'agglomération contient une part plus importante de taux variable que la moyenne de la strate (35% pour l'agglomération contre 19,3% pour la moyenne de la strate).



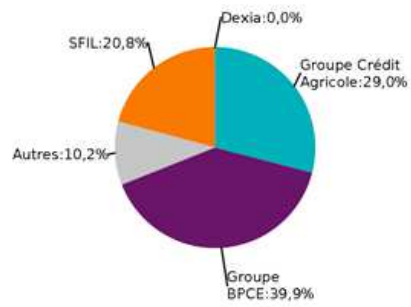
Concernant le risque CBC (Charte de bonne conduite Gissler), la Communauté d'agglomération se situe au-dessus de la moyenne de la strate avec 11,3% de l'encours de dette situé entre le niveau 1B et 2C de la charte contre 0,5% pour la moyenne de la strate.

Toutefois, bien que classé en niveau 1 B du fait de son taux dit structuré, l'emprunt souscrit par l'agglomération est plafonné à maximum 3,01 % et ne présente ainsi pas de risques réels.

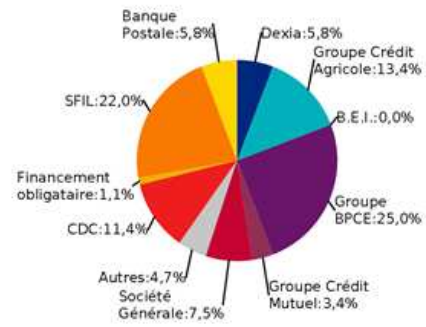
La moyenne de la strate porte des risques CBC plus élevés, allant jusqu'à l'indice 6 ou F.

## Prêteurs (en % de l'encours)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE



Communes et EPCI de 50 000 à 100 000 habitants



La répartition de la dette par prêteurs de la Communauté d'agglomération est moins diversifiée que la moyenne de la strate.

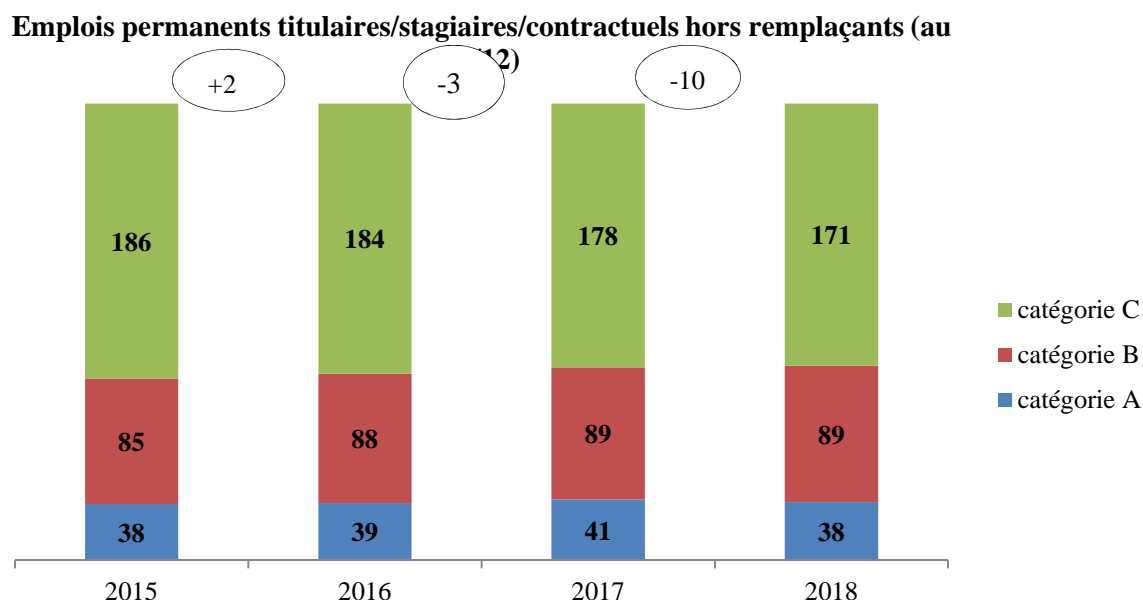
## VI-RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi NOTRE et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits y afférents.

### 1ère PARTIE : STRUCTURE DES EFFECTIFS

#### Effectifs permanents (titulaires, stagiaires, contractuels sur emplois permanents)

La structure des effectifs s'est stabilisée après les mouvements de personnels liés à la fusion et aux transferts de personnel.



Au 31 décembre 2018, la CAVBS emploie 298 agents permanents dont 39 à temps non complet, ce qui représente un effectif global de 270,5 ETP.

Les agents de catégorie C représentent près de 58 % sur des compétences essentiellement exercées en petite enfance (près d'un tiers des effectifs de l'agglomération) et environnement (collecte des ordures ménagères, assainissement).

La part de l'emploi contractuel sur poste permanent s'établit à 11.5 % de l'effectif total, essentiellement au conservatoire (postes d'enseignants) ou au sein des services techniques (postes de techniciens).

Un travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'est amorcé avec le redéploiement, le non remplacement ou la suppression de postes sur les 3 dernières années.

## La mobilité

Parmi les départs, on distingue :

- **Les départs définitifs** des agents qui quittent la collectivité sans retour possible (retraite, mutation externe, démission...)
- **Les départs provisoires** des agents qui quittent la collectivité mais qui gardent un lien du fait d'une réintégration possible (congé parental, disponibilité, détachement...)

Parmi les arrivées sont inclus :

- **Les recrutements** qui s'effectuent par concours ou par intégration directe pour certains emplois de catégorie C
- **Les réintégrations** suite à un congé parental, une disponibilité pour motifs familiaux ou convenances personnelles, un détachement
- **Les changements de statut**, lorsqu'un agent devient permanent (nomination suite à concours)

### Les départs

En 2018, 28 agents permanents ont quitté la collectivité

De façon définitive :

- 8 retraites
- 1 démission
- 4 mutations
- 2 licenciements
- 3 fins de contrat

De façon provisoire :

- 2 congés parentaux
- 1 détachement
- 7 disponibilités

### Les arrivées

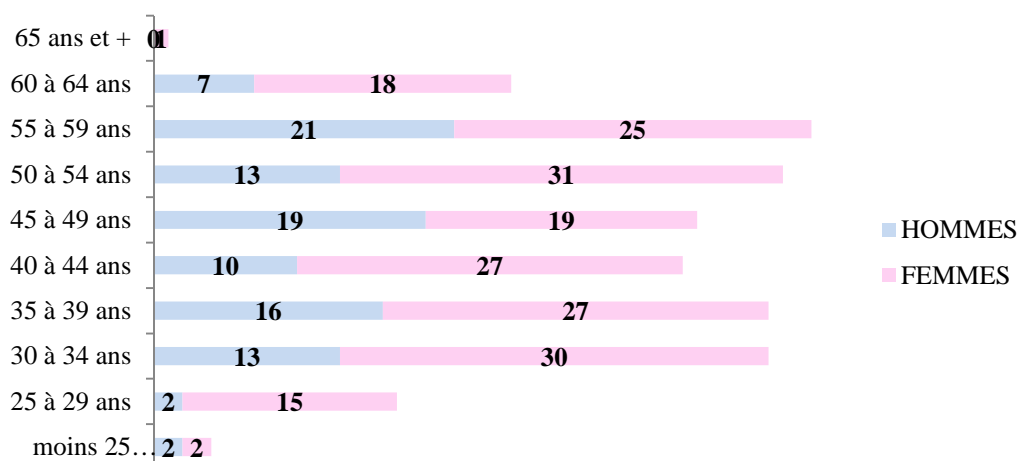
19 agents ont intégré les effectifs permanents de la CAVBS :

- 13 recrutements contractuels sur emplois permanents
- 3 mutations
- 3 réintégrations après congé parental ou détachement

Le taux de remplacement sur emploi permanent est de 0.6 % à effectif constant sur 2018. Il est à noter que certains départs 2018 seront compensés par des recrutements sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.



## Pyramide des âges –effectif permanent (au 31/12/2018)



La moyenne d'âge dans la collectivité augmente en 2018 pour atteindre 45,07 ans (contre 44,4 ans en 2017).

La moyenne d'âge par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 47,62 ans
- Catégorie B : 44,73 ans
- Catégorie C : 44,93 ans

La moyenne d'âge des femmes est moins élevée que celle des hommes, avec respectivement 43,41 ans et 45,95 ans.

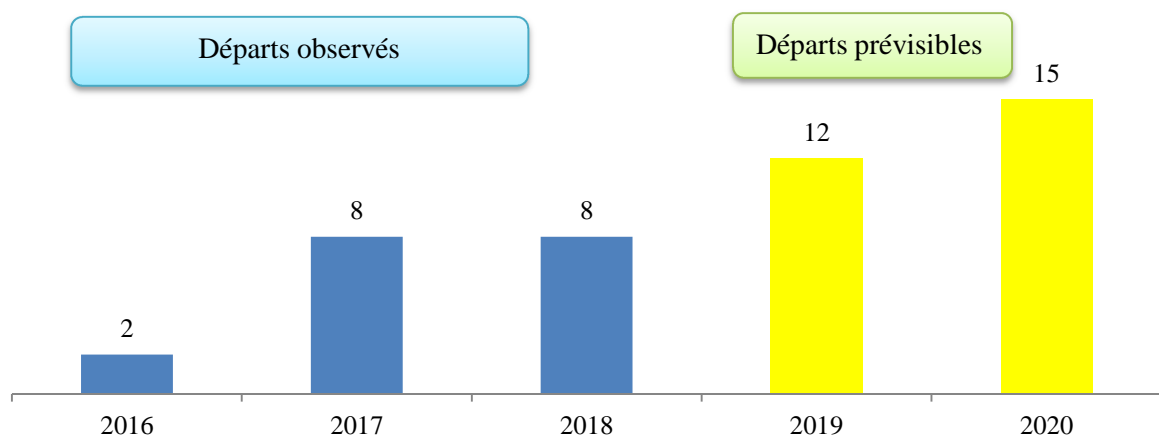
Un quart des effectifs a plus de 55 ans dont 22,5 % du personnel féminin et près d'un tiers du personnel masculin.

Cette typologie renforce les problématiques d'usure professionnelle et de maintien dans l'emploi. Elle impacte l'absentéisme pour maladie, notamment sur les pathologies de longue durée et les troubles musculo-squelettiques.

Une politique active de prévention est donc menée afin de maintenir dans l'emploi le plus longtemps possible les agents dont les métiers présentent une pénibilité avérée.

L'augmentation du nombre de départs à la retraite dans les prochaines années fait peser sur la collectivité un risque de perte du savoir-faire et présente l'un des enjeux majeurs de la structuration des effectifs et des modalités de fonctionnement des services.

## Départs à la retraite



L'analyse prospective des départs à la retraite (selon les dispositions de la réforme de 2010) prévoit 27 départs dans les 2 ans à venir. Cela représente 9.5 % de l'effectif total

### Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

*Qu'est-ce que l'obligation d'emploi ?*

*La loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005 a modifié la loi du 26 janvier 1984, en ajoutant un article 35 bis qui fait obligation à l'exécutif de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'organisation municipale. Elle insiste sur le principe de non-discrimination.*

*Pour garantir l'égalité de traitement pour tous, les employeurs publics et privés doivent prendre des "mesures appropriées\*", permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification et/ou de le conserver ainsi que pouvoir effectuer des formations adaptées à leur besoin. Les mesures dites appropriées concernent la garantie d'une égalité de traitement à toutes les étapes du parcours professionnel : accès à l'emploi et à la formation, évolution dans l'emploi et maintien dans l'emploi.*

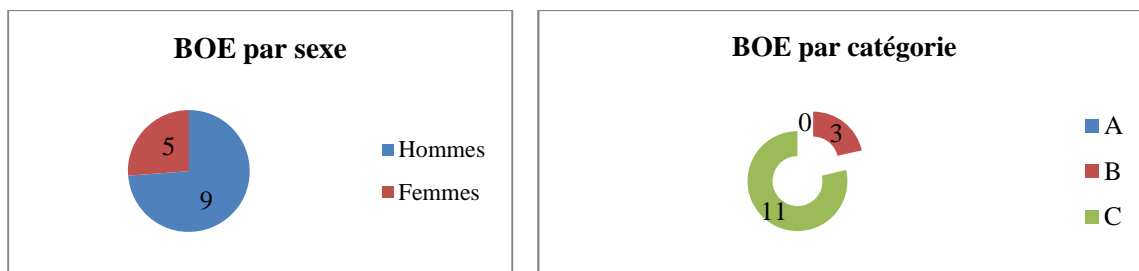
*La loi du 10 juillet 1987 qui a mis en place l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), prévoit que les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6 % de personnels handicapés au sein de l'effectif, le calcul étant établi avec des modalités de comptabilisation clairement précisées. A défaut de remplir cette obligation, les employeurs sont tenus de verser une contribution annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP).*

Année de référence	Taux d'emploi	Contribution FIPHFP
2014	4.80 %	12 941 €
2015	3.36 %	39 830 €
2016	3.49 %	37 904 €
2017	4.41 %	23 595 €
Estimation 2018	4.92 %	18 000 €

La CAVBS a engagé une politique active de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et favorisé le reclassement d'agents inaptes à leurs fonctions.

Une action en faveur de l'accueil d'une apprentie en situation de handicap a été engagée depuis septembre 2017 (CAP petite enfance sur 2 ans accueilli aux Mini-Pousses). Cette action sera reconduite à compter de la rentrée 2019/2020

Un contrat de sous-traitance pour l'entretien et le reconditionnement des vêtements de travail a été conclu en 2018 avec un établissement de travail protégé pour exonérer la CAVBS d'une partie de sa contribution.



## Temps de travail

Un nouveau protocole temps de travail a été adopté au 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin de répondre aux obligations réglementaires (1 607 heures).

A ce titre, le temps de travail hebdomadaire a été porté à 37 heures 30 (+ 30 mn hebdomadaires), à l'exception de certains services (musées et petite enfance).

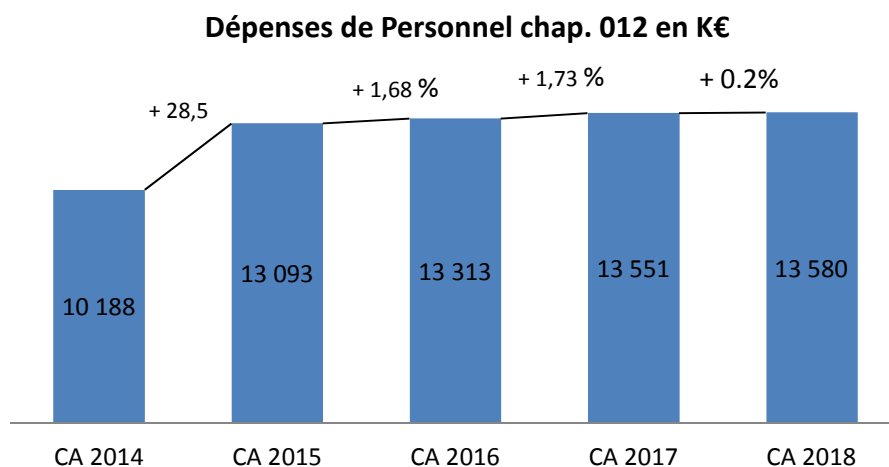
Le protocole a permis un alignement du temps de travail de l'ensemble des structures petite enfance sur une base de 35 heures hebdomadaires dans un souci d'harmonisation pour tous les équipements. De nouveaux cycles de travail ont été mis en place, en concertation avec l'ensemble des agents afin d'adapter au mieux les horaires aux besoins des usagers tout en veillant à garantir la qualité de vie au travail des 120 agents concernés.

Les congés supplémentaires et autorisations d'absence, historiquement octroyés, ont été réduits dans le respect des dispositions réglementaires.

Ces mesures ont également permis de supprimer les renforts en personnel pour le remplacement des jours de récupération RTT en petite enfance (- 1 ETP sur les 3 structures précédemment à 37h)

## EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

### Evolution des dépenses du chapitre 012 (tous gestionnaires)



Le taux de réalisation 2018 sur le chapitre 012 (tous gestionnaires) est de **96,74 %**.

Pour rappel :

- 2015 : 97.99 % (inscrit : 13 362 420 €/non réalisé : 269 010 €)
- 2016 : 99.49 % (inscrit : 13 381 255 €/non réalisé : 67 850 €)
- 2017 : 98.89 % (inscrit : 13 703 363 €/non réalisé : 151 775 €)

La part des crédits non consommés au 31 décembre s'élève à 3.26 % de la prévision 2018 (14 037 410 €) soit près de 457 000 €. Cet excédent est lié notamment :

- A la non réalisation de certaines dépenses : 25 000 € inscrits en DM de juin pour les recrutements du développeur économique et du responsable RAMI (recrutements différés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019)
- Réajustement des crédits affectés au RIFSEEP : écart de 55 000 € entre la dépense réelle (70 000 €) et la prévision (125 000 € en DM de juin) en raison de la non application du dispositif à une partie du personnel (voir point 1-2)
- A la diminution conjoncturelle du volume des remplacements : - 85 000 €, soit 2.5 ETP (baisse de l'absentéisme notamment lié à la maternité et aux congés de longue durée)
- A la vacance de plusieurs postes en 2018 : environ 3.5 ETP sur l'année (150 000 €)

### La masse salariale (dépenses constatées – compte administratif)

Plusieurs paramètres font évoluer la masse salariale :

Ceux à l'initiative de l'Etat :

- Hausse conjoncturelle (revalorisation des grilles indiciaires, évolution de la valeur du point...)
- Revalorisation du SMIC
- Evolution des taux de charges patronales
- GVT correspondant au coût généré par les avancements de grades et d'échelons

Ceux à l'initiative de la collectivité :

- Transferts de mission vers ou à partir de la collectivité
- Moyens temporaires alloués aux services (heures supplémentaires, emplois saisonniers...)
- Remplacements santé

- Evolution du périmètre de gestion (création, suppression ou extension de service)
- Evolution du régime indemnitaire

Budget principal	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 012 dont	13 093 408	13 313 405	13 551 587	13 580 476
<i>Gestion RH</i>	<i>12 858 016</i>	<i>13 202 758</i>	<i>13 423 182</i>	<i>13 433 280</i>
<i>Gestion autres services *</i>	<i>235 392</i>	<i>110 647</i>	<i>128 405</i>	<i>147 196</i>
Compte 6419 *	500 141	498 105	546 015	490 965
Compte 6479 *	110 755	136 696	131 320	132 089
Compte 70841 *	582 869	620 121	1 166 852	1 298 185
Comptes 74718*	5 122	8 108	13 886	7 087
<b>Totaux</b>	<b>11 984 520</b>	<b>12 050 375</b>	<b>11 693 513</b>	<b>11 652 149</b>

\*chapitre 012 autres gestionnaires : mission archivage CDG, remboursement de frais de personnel aux communes (garage municipal, voirie, interventions dans les bâtiments communautaires...)

\* 6419 : remboursement sur rémunération de personnel (part salariale tickets restaurant, remboursement salaires CEP)

\* 6479 : remboursement indemnités journalières

\* 70841 : frais de personnel refacturés aux budgets annexes

\* 74718 : participation financière contrats aidés

	Ecart CA 2015/2016	Ecart CA 2016/2017	Ecart CA 2017/2018
total dépenses012	1,68	1,79	0,21
total recettes 012	5,35	47,11 (1)	3,78
<b>dépenses 012 (D-R)</b>	<b>1,31</b>	<b>-2,96</b>	<b>-0,35</b>

(1) L'augmentation des recettes sur 2016 s'explique par une réaffectation des frais de personnel sur les budgets annexes (dépenses réelles)

On constate une stabilité des dépenses de personnel en 2018 (+ 0.2 %) malgré la mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2018 du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le report de mesures gouvernementales liées à l'évolution des parcours professionnels (PPCR) en 2018 a permis d'atténuer l'augmentation des dépenses (environ 60 000 €).

Le déploiement des mesures PPCR initialement prévues en 2018 interviendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant estimé à 70 000 € en 2019.

En complément de l'optimisation des budgets des services, un effort important est réalisé en matière de masse salariale. Ainsi une réorganisation des services a conduit à la suppression de 4 postes (1 attaché à la direction des finances, 1 technicien responsable de site sportif, 1 vagueumestre, 1 technicien régie assainissement).

Globalement, on constate une diminution du recours aux remplacements (diminution conjoncturelle de l'absentéisme sur 2018 et mise en place des nouveaux cycles de travail en petite enfance) ainsi qu'un non remplacement systématique des départs à la retraite.

Les recettes perçues au chapitre 012 proviennent :

- Compte 6479 : du remboursement d'une partie des indemnités journalières dans le cadre du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de SOFAXIS (contrat collectif CDG 69). Ces recettes sont à mettre en corrélation avec le taux d'absentéisme et peuvent donc conjoncturellement varier.  
Les recettes 2018, estimées à 290 545 € pour 2018, s'élèvent au réel à 490 695 €, notamment du fait du report d'une partie des recettes 2017 sur 2018. La cotisation 2018 au contrat d'assurance statutaire s'est élevée à 318 515 €.
- Compte 6419 : du remboursement des charges de personnel mis à disposition du Cep ainsi que la part salariale des tickets restaurant
- Comptes 74718/7478 : de la participation de l'Etat au financement des contrats aidés et de la participation du FIPHFP au coût du poste de l'apprentie en situation de handicap accueillie en petite enfance

Enfin, il convient de prendre en compte le financement de certains postes que l'on retrouve en recettes au budget général et qui viennent atténuer la charge nette.

Ces recettes sont en particulier liées à des conventions avec différents partenaires qui participent financièrement au coût de certains postes (Agence de l'Eau, ANRU, CAF, Etat...).

### **Le régime indemnitaire**

La mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juillet 2018 a engendré un coût supplémentaire de l'ordre de + 70 000 €.

Ce montant est inférieur à l'enveloppe initialement prévue (125 000 € sur 2018/250 000 € en année pleine) dans la mesure où seule la part fixe (IFSE) a été versée en 2018 (le CIA sera versé à partir de 2019 après évaluation 2018 sur la base de taux moyens).

Les principales dispositions du protocole régime indemnitaire portent sur :

- La revalorisation de l'indemnité de l'IFSE des agents de catégorie C (hors filière médico-sociale) à raison de + 70 € bruts par mois
- La prise en compte du caractère insalubre de certains métiers (collecte des ordures ménagères, assainissement, cimetière) ou de la spécificité de certaines fonctions (régisseur par exemple)
- La prise en compte de l'absentéisme sur la part fixe mensuelle et sur la part variable (CIA)
- L'instauration d'un complément indemnitaire annuel basé sur l'évaluation de l'année N-1 dont les montants individuels maximums s'établissent comme suit
  - \* 150 € pour la catégorie C
  - \* 1 000 € pour la catégorie B
  - \* 1 200 € pour la catégorie A
  - \* 1 500 € pour les cadres de direction

Après mise en œuvre du RIFSEEP et selon l'emploi occupé, le taux moyen du régime indemnitaire s'élève à :

- Catégorie C : entre 230 et 295 €/mois
- Catégorie B : entre 290 et 510 €/mois
- Catégorie A : entre 790 et 1 250 €/mois

A noter : les textes permettant d'étendre le RIFSEEP aux personnels de la filière médico-sociale (1/3 des effectifs), de la filière culturelle et d'une partie de la filière technique n'ont pas été publiés,

limitant donc l'application à 150 agents environ. Les agents non concernés par ces dispositions perçoivent le régime indemnitaire précédemment applicable dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Pour 2019, les dépenses liées à la mise en place du RIFSEEP sont estimées à 190 000 €.

### Les avantages en nature et l'action sociale

- Avantage en nature logement : 3 (2 à l'Escale + 1 au Cep)
- Avantage en nature véhicule: 1 (véhicule de fonction du DGS)

Les véhicules de service sont utilisés uniquement pour les déplacements professionnels, sans remisage à domicile (sauf ponctuellement lorsque le trajet travail/domicile est le prolongement du déplacement professionnel)

La CAVBS adhère au CNAS (centre national d'action sociale). Cet organisme de portée nationale a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, participation pour les vacances, loisirs, culture...). Le montant de la cotisation s'est élevé à 63 960 euros en 2018 (193,16 €/agent/an)

La collectivité adhère à la convention du CDG 69 pour l'attribution de chèques restaurant, dont la valeur faciale s'établit à 6 € avec une participation employeur à hauteur de 60 %. Pour 2018, la part patronale représente une dépense de 195 435 euros pour la collectivité.

La CAVBS adhère au contrat collectif prévoyance du CDG 69. Ce contrat, à adhésion facultative, propose une garantie maintien de salaire aux agents en congé maladie à demi-traitement. La contribution du salarié est fixée à 0,98 % du traitement de base sur lequel la CAVBS participe à hauteur de 11 €/mois (pour un agent à temps complet). Le contribution employeur en 2018 s'est élevée à 57 455 euros.

### Nouvelle bonification indiciaire

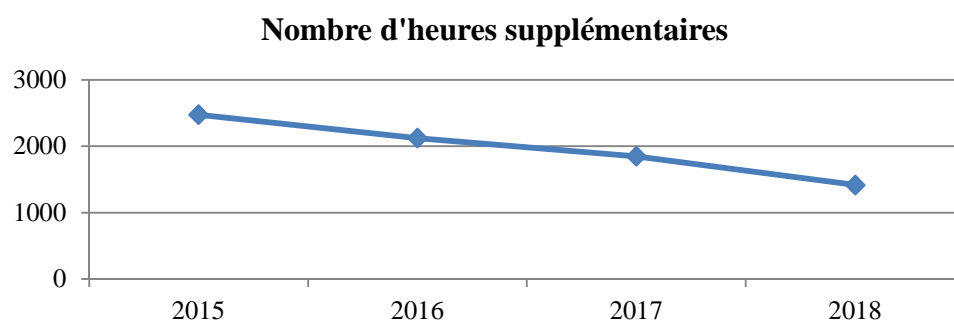
L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) est liée à l'exercice des fonctions de l'agent, classées selon 4 catégories :

- Les fonctions de direction et d'encadrement assorties de responsabilités particulières
- Les fonctions impliquant une technicité et/ou une polyvalence particulières
- Les fonctions d'accueil exercées à titre principal
- L'exercice de missions dans les quartiers prioritaires

Elle est attribuée aux agents titulaires et stagiaires, sous réserve de l'exercice effectif des fonctions.

Exercice	Montant brut	Nombre d'agents
2015	45 700€	65
2016	47 545€	67
2017	46 773€	70
2018	45 530€	64
Estimation 2019	47 580€	62

## Rémunération des heures supplémentaires



On constate une diminution du nombre d'heures supplémentaires sur la période 2015-2018 notamment par la mise en place de cycles mensualisés pour les agents remplaçants depuis 2016 (-42%). La définition de nouveaux cycles et horaires dans le cadre du protocole temps de travail applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2018 a permis de réduire de façon significative le volume d'heures supplémentaires rémunérées (23%).



### 3<sup>ème</sup> PARTIE : LES ORIENTATIONS POUR 2019

Budget principal	Prévisions 2018 (BP+DM)	Prévisions 2019	Ecart prévisions 2018/prévisions 2019
Chapitre 012 dont	14 037 411	14 452 900	+ 2.95 %
<i>Gestion RH</i>	13 883 350	14 326 920	+ 3.19 %
<i>Gestion autres services *</i>	154 061	125 980	-18,23 %
Compte 6419 *	290 545	297 180	+ 2.28 %
Compte 6479 *	143 580	135 800	-5.42%
Compte 70841 *	1 338 200	1 382 550	+3.31%
Comptes 74718*	8 580	7 200	-16.08%
<b>Totaux</b>	<b>12 256 506</b>	<b>12 630 170</b>	<b>+ 3.05</b>

\*chapitre 012 autres gestionnaires : mission archivage CDG, remboursement de frais de personnel aux communes (garage municipal, voirie, interventions dans les bâtiments communautaires...)

Recettes

\* 6419 : remboursement sur rémunération de personnel (part salariale tickets restaurant, remboursement salaires CEP)

\* 6479 : remboursement indemnités journalières

\* 70841 : frais de personnel refacturés aux budgets annexes

\* 74718 : participation financière contrats aidés

Pour 2019 la masse salariale, composée des traitements bruts et des charges sociales, représente **26,90 %** du budget de fonctionnement de la collectivité (*dépenses de fonctionnement budget prévisionnel 2019 53 731 662 €*)

En matière de politique Ressources Humaines, la démarche d'optimisation des moyens se poursuit sur 2019 :

- Suppression de 4 postes (1 auxiliaire de puériculture, 1 agent d'entretien, 1 agent de maintenance bâtiments, 1 gestionnaire des baux locatifs aux Grands Moulins) et transfert de 2 postes de techniciens informatiques (mutualisation DSIT)
- Diminution du nombre d'heures d'enseignement au conservatoire :
- Effet noria (remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes à effectif constant)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la direction mutualisée des systèmes d'information et télécommunications (dont la gestion est assurée par la ville de Villefranche) a été mise en place, conduisant au transfert de 2 postes de techniciens informatiques de la CAVBS.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2019, les prévisions en dépenses de personnel, outre les besoins liés au fonctionnement actuel des services, intègrent les dépenses nouvelles liées :

- aux créations de postes 2018 (développeur économique, responsable RAMI, chargé de mission habitat) : + 142 450 € (A noter : la dépense est atténuée par une recette ANRU de 47 500 € sur le poste de chargé de mission habitat)

- à l'augmentation des charges de personnel mis à disposition au service culture (label Art et Histoire) : + 29 200 €
- à la reprise des mesures gouvernementales liées au dispositif PPCR (et notamment intégration des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A) : +70 000 €
- au GVT: + 100 980 € (+ 0.7 %)
- à la mise en place d'une astreinte d'exploitation et d'une astreinte de décision sur l'ensemble des équipements et infrastructures communautaires

Une réorganisation des services est intervenue en 2018, et plus précisément la création d'une direction des affaires économiques et aménagement de l'espace. Cette réorganisation conduit à une mutualisation interne des fonctions de gestion administrative (secrétariat partagé).

Il est précisé que chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, démission etc..) donne systématiquement lieu à un examen afin d'apprécier l'opportunité du remplacement au regard des objectifs opérationnels et de l'organisation du service en adéquation avec le niveau et la qualité de service aux usagers et aux habitants.

Cette démarche consistant à mettre en adéquation les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques a vocation à être renforcée.

Les directions opérationnelles seront plus systématiquement associées au pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

Des réflexions seront engagées pour approfondir et favoriser le développement de parcours professionnels internes et la promotion du développement des compétences. A titre d'exemples, il peut s'agir de favoriser la mobilité interne et le maintien dans l'emploi en accompagnant la reconversion professionnelle des agents en situation d'inaptitude physique.

Un plan de lutte global contre l'absentéisme sera initié en 2019. Outre des dispositions relatives à la formation, la prévention des risques, la santé au travail... ce plan s'appuiera également sur la modulation du régime indemnitaire (part variable CIA) en fonction du nombre de jours d'arrêt sur la période de référence.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2019 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents. Il est précisé que s'agissant de la promotion interne, le changement de cadre d'emplois s'accompagne d'une évolution des missions et d'un repositionnement dans l'organigramme de la collectivité.

## 4<sup>ème</sup> PARTIE : RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 instaure l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ce rapport est présenté par le Président lors du conseil communautaire destiné au débat d'orientation budgétaire. Il sera également présenté au Comité Technique Paritaire.

Le rapport reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

### Données nationales – Fonction publique territoriale



Après une naissance, un homme sur 9 réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur 2.  
96% des agents en congé parental dans la FPT sont des femmes et 82% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes



Dans la fonction publique, le statut de fonctionnaire doit garantir l'égalité de traitement des agents. Néanmoins il existe des différences de traitement tout au long de la carrière. Cet écart est de 10.8% dans la FPT. Globalement le salaire net moyen d'un homme est de 1 998€ et celui d'une femme de 1 813 € soit une différence de 185€ par mois (ou 2 220€ par an !)



Quelques chiffres

De manière générale, tous secteurs confondus (public/privé), les femmes touchent une pension de retraite inférieure de presque 40% à celle des hommes (1 666 € pour les hommes contre 1 007€ pour les femmes)

Dans la FPT, cet écart est moindre (12.5%)



Les femmes sont à la tête de 8% des directions générales des services et 21 % des directions adjointes

A noter que plus la collectivité est grande, moins on trouve de femme DGS ou DGA

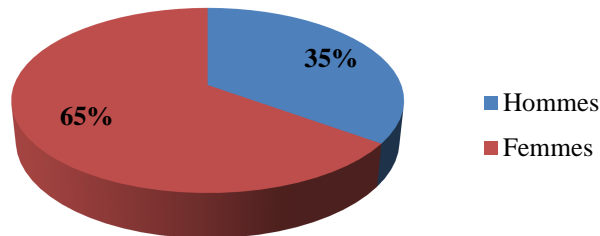


Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociales et médico-sociales (95%), administrative (82%), médico-technique (77%) et animation (72%).

Les filières les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5%) et police municipale (22%)

### Situation de la CAVBS – emplois permanents au 31/12/2018

SEXE	CATEGORIE HIERARCHIQUE			TOTAL
	A	B	C	
HOMMES	16	33	53	102
FEMMES	21	54	121	196
TOTAL	37	87	174	298

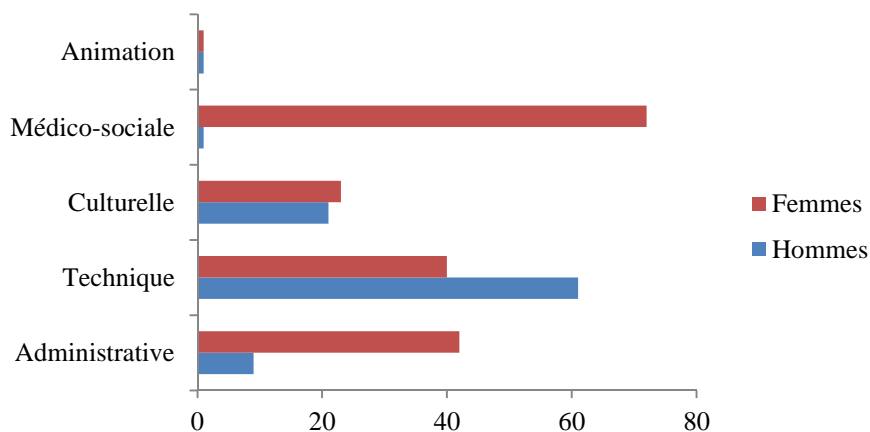


Selon le rapport annuel 2017 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique publié par le Ministère de la fonction publique, on compte 62 % de femmes dans la fonction publique contre 44 % dans le secteur privé.

A la CAVBS, les femmes représentent 65 % de l'effectif sur emploi permanent et près de 70 % de l'effectif de catégorie C, notamment du fait de la forte proportion d'agents de la filière médico-sociale (secteur petite enfance).

Plus de la moitié des agents de catégorie A sont des femmes (56 %). 60 % des membres de l'équipe de direction sont des femmes.

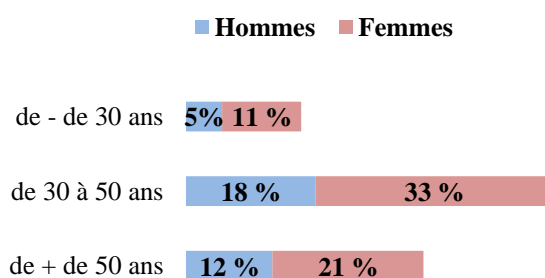
### Répartition par genre selon la filière



Certains métiers restent très majoritairement féminins. C'est le cas notamment des métiers des filières médico-sociale (petite enfance) et administrative.

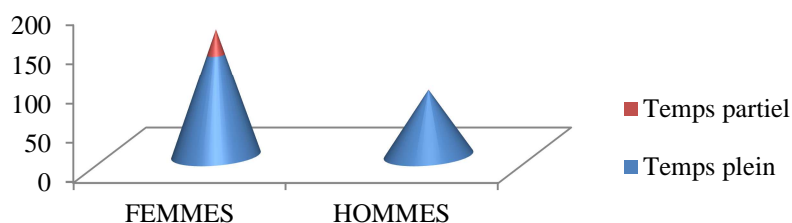
La filière la plus masculinisée est la filière technique, notamment au sein des services opérationnels techniques (ingénierie technique, environnement, maintenance des bâtiments)

### Age moyen des agents sur emplois permanents



L'âge moyen de l'ensemble des effectifs s'inscrit dans la moyenne nationale de la fonction publique territoriale, tant pour l'effectif masculin (près de 46 ans) que pour l'effectif féminin (entre 43 et 44 ans).

### Répartition des emplois occupés à temps partiel et temps non complet

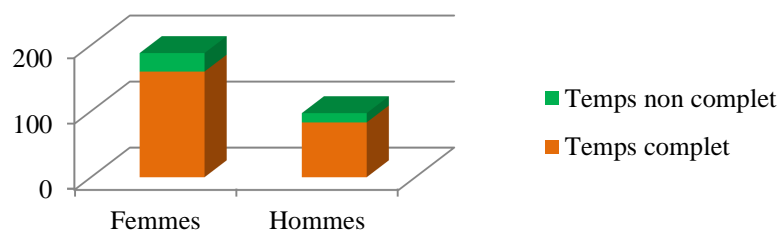


8% des agents permanents travaillent à temps partiel (les femmes représentant à elles seules 97 % de l'effectif à temps partiel).

70 % des temps partiels sont accordés sur autorisation.

Les agents à temps partiel sur autorisation représentent 5.7 % de l'effectif permanent. 30 % des temps partiels sont accordés de plein droit (essentiellement pour les mères de jeunes enfants)

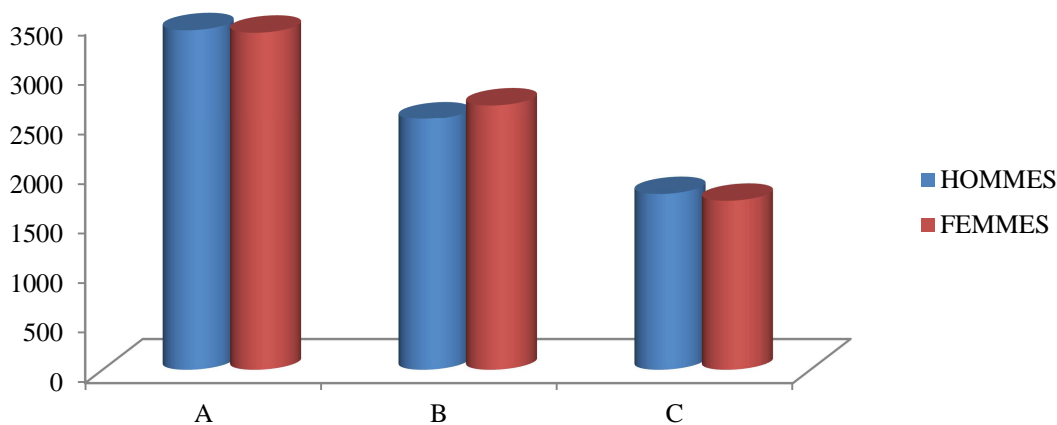
97 % des agents à temps partiel sont des femmes. Le temps partiel représente un manque à gagner salarial immédiat (choisi ou subi). Mais il représente également un coût durable. En effet, le temps partiel a une incidence sur la pension de retraite, ce qui explique les écarts de pension à la cessation d'activité.



14 % des agents permanents occupent un emploi à temps non complet, principalement dans les secteurs de la culture (enseignement musical) et de la petite enfance.

66 % des emplois à temps non complet sont occupés par des femmes.

### Comparatif salarial (coût mensuel moyen des fonctionnaires par sexe et catégorie).



En conclusion les indicateurs montrent qu'il ne semble pas nécessaire d'engager d'actions spécifiques en matière d'égalité hommes/femmes.

La collectivité reste vigilante à ce que les salaires soient égaux à niveau égal de responsabilités, dans la limite des règles statutaires.

Par ailleurs, elle veille à l'égal accès aux emplois, sous réserve des conditions de diplôme ou de formation initiale requises.